

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

CSC 29 / CCEM 29

MDS RESEARCH PROJECT/PROJET DE RECHERCHE DE LA MED

La suite logique

By/par major Daniel Bouchard

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Résumé

Le major Bouchard est étudiant au collège des Forces canadiennes à Toronto où il a complété son projet de recherche de maîtrise en étude de la défense. Il s'est penché principalement sur l'intégration des forces canadiennes avec les Américains et la politique d'interopérabilité qui est favorisée par le gouvernement en place. Son travail a étudié l'élaboration des politiques de défense au Canada sous le régime britannique. Il a par la suite étudié sommairement les différentes ententes de sécurité qui ont été négociées avec les États-Unis après le changement d'allégeance du Canada qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. Il complète son étude en identifiant les options de défense offertes au Canada dans le futur. Son travail conclut que les relations seront de plus en plus intégrées avec les forces américaines et que la création d'un nouvel arrangement élargi en remplacement de NORAD est la solution aux relations canadiennes dans le futur.

Résumé		2
Table des matières		3
Introduction		4
Historique		9
Ententes de défense Cda-US		23
Options canadiennes de défense		41
Conclusion		55
Bibliographie		59

Introduction

L'Union européenne, après la création d'une monnaie, maintenant largement répandue, envisage la création d'un organisme politique de défense collective. Cette agence est vue par l'ambassadeur canadien à l'Union européenne¹ comme le préambule à une plus grande intégration européenne.² Cette organisation ferait contrepoids aux États-Unis et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en plaçant une plus grande responsabilité de la défense de leur territoire entre les mains des Européens.

L'émergence de blocs régionaux avec une Europe qui se réforme oblige le Canada à revoir sa politique à l'échelle mondiale. La création du bloc économique nord-américain dans le cadre de l'Accord de libre-échange américain (ALÉNA) serait le prélude à une plus grande intégration des politiques et de la sécurité du continent nord-américains. L'intégration des services gouvernementaux responsables de la sécurité et de la défense à l'échelle continentale est avancée par certains fonctionnaires canadiens comme la prochaine étape à la création du bloc nord-américain.³

¹ Ambassadeur Jeremy Kinsman lors de sa présentation aux étudiants du Collège d'état major de Toronto à Bruxelles en février 2003

² Alistair D. Edgar « Let's get a continental defence market treaty », *Options Politiques*, (avril 2002), p.50

³ Maureen Appel Molat et Fen Osler Hampson, *Canada among Nations 2000 : Vanishing borders*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p.12.

La confédération canadienne n'a pas été un mariage d'amour entre les provinces. Elle est le résultat d'une union de convenance qui, dans le cas du Canada, a été engendrée par l'abolition de la loi des céréales par la Grande-Bretagne⁴ et par la menace d'une invasion américaine.⁵

Le Canada réalise que sa défense est maintenant le fardeau des Canadiens, lorsque le gouvernement de Gladstone⁶ décide de retirer ses troupes du pays, en 1871. Jusqu'à cette date, les seules questions de sécurité qui s'étaient posées dans les colonies étaient celles relatives à la présence des militaires britanniques. Avec le départ de ces derniers, la seule garantie que laisse l'ancien maître colonial, avant de quitter le Dominion, est qu'il promet d'assister le Dominion en cas d'agression.⁷ Le Canada est responsable de sa propre sécurité et de se protéger contre la principale menace en provenance du sud. Malgré des guerres et des escarmouches sporadiques entre les deux pays. La conquête éventuelle des anciennes colonies britanniques n'a jamais eu lieu. Les investisseurs américains remplacent les investisseurs anglais comme principale source du développement économique canadien en 1922.⁸ Les liens avec les Américains deviennent de plus en plus étroits, la sollicitude entre les deux pays se développe et les intérêts communs se multiplient.

Cet essai tentera d'exposer que la suite logique aux développements des relations canadiennes de défense avec les États-Unis repose sur l'intégration des Forces militaires du Canada à l'intérieur

⁴ J.M.S Careless. -- *The Union of the Canadas : the growth of Canadian institutions, 1841-1857.* – Toronto, McClelland & Stewart, 1967. p. 109-112

⁵ David J. Bercuson, *Canada and the Burden of Unity*, Toronto, MacMillan of Canada , 1977, p.2

⁶ Premier ministre de la Grande-Bretagne de 1868 à 1874

http://www.encyclopedia.com/html/section/GladstonW_PrimeMinister.asp

⁷ Myriam Gervais et Stéphane Roussel, « De la sécurité de l'état à celle de l'individu : l'évolution du concept de la sécurité au Canada (1990-1996) », *Revue internationale*, Vol. XXIX, No. 1, (mars 1998), p.29

⁸ Joseph K. Roberts, *In the Shadow of Empire : Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, p.23

d'une organisation similaire à NORAD. Le Canada, sans cette intégration, pourrait se retrouver isolé ce qui l'obligerait à subir les décisions unilatérales de son puissant voisin du sud sans avoir l'occasion de les influencer.

Le territoire canadien a toujours été considéré comme un regroupement de régions à l'intérieur d'une économie américaine plus large.⁹ L'hypothèse émise selon laquelle le Canada existe comme une entité capable de produire ses propres politiques économiques de façon unique, simple et indépendante est ce que l'on appelle la « Canadian Fallacy ». Les corporations multinationales, combiné à l'apparition de blocs économiques régionaux, se substituent de plus en plus aux gouvernements dans l'élaboration de nouvelles politiques pour accommoder ces nouveaux besoins.¹⁰ Cette intégration économique et l'influence de ces corporations se font sentir dans plusieurs autres secteurs d'activités américano-canadiens.

Il y a une forte poussée politique, en provenance des États-Unis, pour harmoniser nos politiques de sécurité. Cette poussée continentale englobe les Forces canadiennes. Une voix de plus en plus forte se fait pressante au Canada et demande une intégration profonde avec les États-Unis. Celle-ci impliquerait une devise ou une monnaie commune qui pourrait aller jusqu'à l'adoption du dollar américain, une union douanière, un périmètre de défense commun et une entente de sécurité comportant une harmonisation de plusieurs de nos politiques internes avec celles en place aux États-Unis.¹¹ Le Canada et les États-Unis regardent présentement à une extension du « North American Aerospace Defence Command » (NORAD) qui inclurait les Forces terrestres et maritimes. Cet arrangement serait différent des ententes conclues avec l'Organisation des

⁹ David J. Bercuson, *Canada and the Burden of Unity*, Toronto, MacMillan of Canada, 1977, p.38-39

¹⁰ Ibid, p. 19

Nations Unies (O.N.U.) et l'OTAN sous lesquelles le Canada a déjà placé troupes et équipements sous commandement des États-Unis. Ce nouvel organisme serait différent des arrangements courant sous l'égide du NORAD.¹² La réaction canadienne est plus critique, la crainte d'une perte de la souveraineté canadienne est souvent mentionnée pour repousser cette initiative.

Le pays opère avec des troupes et équipements désuets et les Canadiens semblent indifférents à cette situation ou aux questions de défense du pays.¹³ La seule chose qui fouette l'intérêt national est l'impression d'un empiétement de la souveraineté du Canada par les États-Unis. Les coûts associés à la souveraineté du pays sont élevés. La Défense nationale canadienne est une petite organisation qui a besoin de l'aide que lui apportent les Américains pour surveiller son espace aérien, procéder à la collecte du renseignement et transporter ses soldats. Une autre possibilité aux manques de ressources nécessaires à sa sécurité est un alignement des politiques canadiennes à l'échelle continentale sur celles des Américains.

L'alignement de ses politiques permettrait au Canada d'adopter des mesures mieux adaptées à la régionalisation des blocs économiques et militaires qui se dessinent à l'échelle mondiale. Le Canada pourrait se joindre aux Américains dans une organisation similaire à NORAD afin de gérer tous les aspects militaires reliés à la défense du continent. Cet organisme donnerait la possibilité au Canada d'influencer les décisions américaines tout en sauvegardant sa souveraineté. Les autres options seraient de se replier sur une politique protectionniste caractérisée par une augmentation considérable des budgets de défense. Celle-ci permettrait l'établissement de politique canadienne qui permettrait de protéger la souveraineté canadienne.

¹¹ David Cram, « How would Martin safeguard our independance ? » *Toronto Star*, 18 janvier 2003, p. F2

¹² Michael Byers, *Canadian armed forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p.4

Ce cheminement pourrait avoir comme conséquence d'isoler le Canada.¹⁴ Le dernier choix offert aux canadiens est le développement d'ententes multilatérales de défense, compte tenu de la régionalisation au niveau mondial cette voie deviendra de plus en plus limitée et peu productive pour les partenaires canadiens, le Canada ayant un minimum à offrir à ses partenaires potentiels principalement aux Européens.

L'essai est subdivisé en trois sections. La première section du travail identifiera les tendances historiques qui ont mené au contexte de défense dans lequel se trouve le Canada. Les liens historiques se sont tissés et les échanges de toutes sortes se sont développés entre le Canada et les États-Unis. La deuxième section du travail étudiera le rapprochement militaire qui s'est opéré entre les deux pays depuis la Seconde Guerre mondiale. Les ententes qui ont découlé de celui-ci et ses impacts sur le futur de la défense au Canada. La troisième section traitera plus particulièrement des options de sécurité et de défense qui s'offrent au Canada et des choix militaires qui devront être envisagés dans le futur. Ces choix vont du statu quo à une complète intégration des Forces canadiennes dans une armée nord-américaine sous la direction des États-Unis.

¹³ David Rudd, « Security vs Sovereignty », *Canadian Institute of Strategic Studies*, Vol. 15, (Winter 2002), p. 5

¹⁴ David J. Bercuson, *Canada and the Burden of Unity*, Toronto, MacMillan of Canada, 1977, p. 39-40

Historique

Le rapprochement des politiques militaires nord-américaines est-il dû au rapprochement qu'ont connu les deux pays depuis la Deuxième Guerre mondiale, ou s'agit-il plutôt de la suite logique à l'union économique que ces deux pays ont entreprise à la fin des années 80 ? La question de l'alliance militaire continentale entre les deux pays a refait surface avec des appuis plus nombreux depuis les attentats de septembre 2001. Différents forums discutent de celle-ci et elle est sérieusement envisagée par certains. S'agit-il de nouvelles idées ? L'étude de l'histoire militaire du Canada et des décisions touchant ses politiques de défense permettra de vérifier si l'intégration suggérée, l'argument principal de la thèse, peut être justifiée et soutenue en étudiant les alliances militaires canadiennes conclues dans le passé. L'étude de cette partie de l'histoire militaire canadienne a pour but d'identifier les motifs expliquant une intégration militaire du Canada avec les États-Unis.

Le Canada s'est toujours inquiété de la menace posée à sa souveraineté par son puissant voisin. Ces craintes ne sont pas récentes et ont toujours été renforcées, lors des crises majeures. Le Canada a dû, à certains moments, prendre des mesures pour protéger sa souveraineté contre les Américains. L'incursion des Japonais dans les îles Aléoutiennes est un exemple de cette menace. Les Américains, qui craignaient l'invasion de l'Alaska, ont déployé plus de 33 000 soldats et civils dans le Nord canadien, lors du développement de l'autoroute de l'Alaska. Le déploiement a été effectué sans que les formalités autorisant ces travaux soient réglées avec le gouvernement du Canada. Cette action exécutée en catastrophe a fait craindre que les Américains n'invoquent de droits acquis et menace l'intégrité de la souveraineté du Canada sur le territoire en question.

C'est seulement devant l'inquiétude soulevée par les Britanniques que le gouvernement du Canada y a envoyé un commissaire pour y exercer sa souveraineté.¹⁵

Les Américains se sont établis dans le Nord canadien pour y préparer la défense de l'Alaska, sans jamais se formaliser des détails légaux avec le gouvernement canadien. Le Canada a dû investir dans des infrastructures permanentes dans le nord plutôt que de risquer de voir les États-Unis s'approprier la souveraineté d'une partie de son territoire.¹⁶ Le Canada a continuellement dû s'accommoder des mesures de défense prises par les Américains. Mais s'agit-il d'un fait isolé pour le pays ?

Les colonies britanniques nord-américaines jouissaient à ses débuts de la protection de l'Empire. Elles pouvaient commercer librement avec la mère patrie grâce aux Lois des céréales.¹⁷ Ce lien privilégié qui liait les colonies à l'Empire leur permettait de commercer librement avec les Anglais, donnant un avantage marqué aux colonies sur les autres partenaires commerciaux de l'Angleterre. L'évolution de l'idée de commerce internationale chez les Britanniques les a amenés à remettre en question et abroger ces diverses lois.¹⁸ Les tarifs d'échange privilégiés que les coloniaux tenaient pour acquis allaient disparaître et la défense du pays remise en question. Tout ce que les colonies avaient connu jusqu'à présent serait altéré dramatiquement.

¹⁵ Stéphane Roussel, « Pearl Harbour et le World Trade Center : la Canada et les Etats-Unis en période de crise », *Revue Études internationales*, vol. XXXIII, no.4, (décembre 2002) p. 690-691.

¹⁶ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 191

¹⁷ Protection que les britanniques appliquaient sur les tarifs ajoutées sur les céréales en provenance des pays du Commonwealth.

¹⁸ Joseph E. Roberts, *In the shadow of Empire: Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, p. 20.

Pour des raisons d'ordre économique et militaires, les gouvernements canadiens ont toujours trouvé sage de se lier à une autorité impériale. Le Canada a besoin d'une puissance qui lui procure des débouchés pour ses biens et ses services, des fonds pour son développement économique et des soldats pour la défense de sa souveraineté.¹⁹ Le Canada est devenu vraiment indépendant, en 1982, avec le rapatriement de sa Constitution. Avant cette date, aucun changement à celle-ci ne pouvait être entériné sans l'assentiment du Parlement britannique.

L'entrée du Canada dans l'aventure des Boers et la Première Guerre mondiale a été déterminée en Angleterre. La proclamation du Statut de Westminster de 1931 accorde l'indépendance aux Dominions de l'assemblée législative britannique. Elle donne la responsabilité des affaires étrangères et une indépendance totale au gouvernement canadien.²⁰ Le contrôle canadien sur ses forces militaires et sa politique étrangère est subordonné à la volonté britannique jusqu'à la proclamation de Westminster. À la suite de la mise en place de cette dernière, le Canada doit se tourner vers un nouveau partenaire. Le Canada est un pays large et peu peuplé, avec beaucoup de territoires à défendre et à protéger. La menace américaine est réelle au début du siècle. Le gouvernement américain parlait, à cette époque, « d'invasion ou d'annexion » lorsqu'il se référait au Canada. Cette menace est devenue plus subtile avec le temps, la puissance des États-Unis devient en elle-même la « pression décisive » qu'exerce les Américains sur toutes les décisions canadiennes.²¹

¹⁹ Thomas Walkom, «Herding a forum powers call to arms», *Toronto Star*, 18 janvier 2003, p. E2

²⁰ Joseph K. Roberts, *In the shadow of Empire: Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, p. 24.

²¹ Stéphane Roussel, « Canadian Americans Relations: Time for Cassandra? », *The American Review of Canadian Studies*, (Été 2000), p. 137.

Y avait-il vraiment une intention chez les Américains de prendre le contrôle du territoire canadien ? En 1776, le Congrès continental des États-Unis d'Amérique était déterminé à prendre le Québec. Non seulement, cela permettrait de prévenir une attaque des Britanniques sur le territoire américain, mais il y aurait une satisfaction symbolique à secourir les victimes de l'oppression britannique au Canada. C'est de là que provenait la volonté des Américains de conquérir le Québec.²²

Les États-Unis sont les gagnants de la guerre d'indépendance ayant vaincu l'Angleterre. Le pays est dans une phase de transformation et cherche à prendre de l'expansion. Le Canada est un choix logique pour celle-ci. Il présente une culture semblable et la crainte qu'il serve comme tête de pont à une éventuelle invasion britannique en Amérique est une raison supplémentaire qui justifie cette annexion. L'Angleterre est la puissance mondiale à cette période. Malgré l'offre et les possibilités que présente le nouveau pays, les colonies britanniques d'Amérique du Nord ont une plus grande confiance aux maîtres impériaux anglais et à ces moyens de défense qu'au nouveau pays qui présente trop d'incertitude.

Les colonies britanniques en Amérique du Nord sont importantes pour l'Angleterre. L'alliance militaire conclue entre la France, l'Espagne et les États-Unis représente une menace pour les Britanniques en 1781. La seule façon de briser celle-ci est de négocier la paix après la défaite des Britanniques à Yorktown cette même année. Les Anglais négocient en position de faiblesse. Ils ne possèdent pas toutes les données requises pour prendre une décision servant au mieux leurs intérêts. Ils sont tentés par la suggestion de Benjamin Franklin de donner le Québec et la

²² Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 43.

Nouvelle-Écosse aux Américains ne retenant que les territoires au Nord du lac Nipissing. Les Français qui cherchent à perpétuer la rivalité anglo-américaine réussissent à persuader les Britanniques de maintenir leur présence en conservant ces territoires en Amérique du Nord au plaisir des Français. Ces derniers sont convaincus que cette situation les favoriserait. Les confrontations entre les Américains et les Britanniques au sujet du Canada signifient une réduction du nombre de militaires britanniques sur les champs de bataille européens et cette situation favorise les Français.²³

Pendant un siècle après 1783, le problème militaire pour la défense de l'Amérique du Nord britannique demeure une énigme. Comment une colonie sous-développée, sous-peuplée et éparpillée peut-elle être défendue dans une guerre contre les Américains ? Les officiers britanniques ont subi l'odieuse de la défaite lors de la guerre révolutionnaire américaine. Ils ne sont pas dupes du peu d'intérêt que les États-Unis portent à leur armée à cette époque. Ils savent qu'avec du temps les Américains seraient en mesure de créer une armée puissante et qu'il est peu probable que les Britanniques puissent y répondre.²⁴ Ce constat des Britanniques laisse entrevoir que ce n'est qu'une question de temps avant que le contrôle impérial en Amérique du Nord britannique ne tombe dans l'orbite américaine. La guerre de 1812 va donner raison à ces derniers.

Cette guerre n'est pas une guerre d'égaux. Le général Hull proclamait, en traversant dans la colonie britannique, en 1812 :

²³ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p.xii

*« Les États-Unis vous offrent la paix, la liberté et la sécurité. Votre choix se trouve en mon offre ou l'esclavage et la destruction »*²⁵

Plus de 7 millions d'Américains étaient en guerre contre 500 000 de leurs voisins au nord. Les Américains sont peut-être divisés au sujet de cette guerre, mais, contrairement aux Anglais, ils n'ont qu'une seule guerre à conduire. Pour la Grande-Bretagne, l'Amérique du Nord l'empêche de se concentrer sur la véritable menace qui la déstabilise, soit Napoléon.²⁶ Faisant face à des choix difficiles, l'amiral Milne²⁷ mentionne :

*« Le Haut-Canada est un beau pays, mais trop éloigné de nous pour le défendre contre un voisin si puissant. »*²⁸

Cette déclaration laissait entrevoir la décision des Britanniques quant au futur de la colonie. La défense du territoire et l'organisation militaire canadienne ne peuvent plus être défendues à partir de l'Angleterre. La distance séparant les deux pays est trop grande. Pour les britanniques, il est évident que la défense du territoire canadien tomberait éventuellement sous le joug des Américains.

Seule une Confédération de l'Amérique du Nord britannique d'un point de vue anglais permettrait un retrait militaire honorable des forces militaires anglaises de la colonie.²⁹ Le 60^e

²⁴ Ibid. 1999, p. 50

²⁵ Ibid. p. 55

²⁶ Ibid. p. 56

²⁷ Commandant de la marine royale britannique en Amérique.

²⁸ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^eéd, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 71

Régiment, en 1870, demeure le dernier élément militaire britannique au Canada Central. Ils y demeurent simplement pour réconforter les Canadiens durant les difficiles négociations du Traité de Washington.³⁰

La responsabilité de la défense des colonies en Amérique du Nord ne s'est jamais posée, pendant plusieurs générations celle-ci incombe à la Grande-Bretagne et les coûts, de cette défense, relèvent des payeurs de taxe britanniques. Les colonies représentent les seules ressources sûres et sécuritaires pour la Grande-Bretagne. Celle-ci doit donc assumer les coûts de leurs défenses selon les colonies.³¹ L'Angleterre, en 1844, alors qu'elle se prépare à abolir ses lois protectionnistes sur les céréales, exporte autant aux États-Unis qu'à toutes ses colonies réunies. Les consulats aux États-Unis coûtent à peine 15 000 livres à l'Angleterre, alors que l'administration des colonies coûte plus de 4 millions de livres annuellement pour la même période de temps. La poursuite du conflit avec les Américains au sujet de ses colonies, pour les Britanniques, n'est pas rentable et d'un sens purement économique ne vaut pas la peine de se mettre à dos les Américains.³² La décision de se détacher de la défense directe de ses colonies est une logique purement économique. Les liens économiques dictent les alliances et cela se reflétera à nouveau avec la venue de la Communauté économique européenne dans les années 70.

En novembre 1871, le gouvernement britannique dirigé par Gladstone retire ses dernières troupes de Québec. La défense du Canada est, à partir du retrait britannique de Québec, la responsabilité des Canadiens. Alors que la défense du territoire, devant la menace américaine, aurait dû

²⁹ Ibid. p. 83.

³⁰ Ibid. p. 93

³¹ Ibid. p. 77

³² Ibid. p. 78

monopoliser une bonne partie des dépenses gouvernementales, il n'en est rien. À partir de ce moment, les budgets de défense déclinent continuellement. Devant les contraintes financières, les généraux britanniques demandent au gouvernement canadien de couper le nombre d'unités et de volontaires à un niveau qui pourrait être proprement entraîné et équipé. Pour des raisons politiques et pratiques, le gouvernement préfère une organisation militaire trop large, mal équipée et mal entraînée.³³

Les mêmes critiques sont entendus aujourd'hui, mais de la part de généraux canadiens. Le gouvernement ne croit pas à une menace sur son territoire et il lui répugne d'investir dans sa défense se croyant à l'abri de tout danger. Un rapport sur l'état de la défense du Canada, soumis par le major général Leach du Régiment de Génie Royal. Il recommande à l'état-major militaire anglais de s'abstenir de s'impliquer militairement au Canada tant que le gouvernement canadien n'aura pas complété les réformes recommandées à sa structure de défense.³⁴

Le peu de volonté du gouvernement d'engager des dépenses pour sa défense, même à cette époque, surprend. La menace américaine est réelle et présente, malgré cela ce gouvernement tout comme celui d'aujourd'hui négligent ses dépenses militaires. La volonté des différents gouvernements d'établir une véritable organisation de défense pour le pays n'y est pas. Les gouvernements de cette période, comme ceux d'aujourd'hui, semblent se satisfaire de se laisser dicter leurs politiques de défense et cela justifie jusqu'à un certain degré la thèse soutenant l'intégration des forces nord-américaines dans le futur.

³³ Ibid. p. 93-94

³⁴ Ibid. p. 111.

Les forces militaires sont-elles importantes pour le Canada ? En 1884, le processus de la Confédération canadienne a généré des révoltes chez ses habitants. Les résidents, du territoire maintenant connu sous le nom de la Saskatchewan, s'agitent et désirent être reconnus comme une province. Ils menacent de s'annexer aux États-Unis en cas de refus. Le même stratagème avait été utilisé par Riel avec le Manitoba en 1864³⁵, et, devant la crainte de l'annexion de ce territoire par les États-Unis, le gouvernement central avait dû accepter le Manitoba comme province. Le gouvernement n'avait aucun moyen de réprimer cette révolte. L'accès aux territoires par le chemin de fer, en 1884, a permis le transport des troupes fédérales qui ont détruit les agitateurs.³⁶ Sans le contrôle du territoire et la présence militaire, le gouvernement central aurait eu de la difficulté à gérer cette crise selon son propre ordre du jour. Les forces militaires avec les moyens requis ont permis au gouvernement central d'exercer son droit sur la souveraineté du pays. Sans les moyens requis et les forces nécessaires, il aurait été difficile pour le gouvernement de garder le contrôle sur son territoire.

La guerre des Boers est un autre exemple de la dépendance militaire du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Lorsque la connexion impériale et l'exercice du contrôle britannique sur la politique étrangère et militaire canadienne demandent l'envoi de troupes en Afrique du Sud, le Québec s'y oppose. Il ne peut pas soutenir la guerre coloniale britannique, ce qui amène, à la première crise nationale majeure, lors de la Première Guerre mondiale. La population québécoise, avec sa forte représentation au Parlement, permet de s'opposer à tout envoi de troupes canadiennes pour se battre sous contrôle britannique dans des conflits tout simplement

³⁵ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p.5

³⁶ Joseph K. Roberts, *In the shadow of Empire: Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, p. 22.

britanniques.³⁷ Les militaires canadiens sont une ressource qu'utilisent les britanniques en les intégrant dans leurs unités. C'est une procédure qui est encore courante dans les différents déploiements qu'a connus le Canada encore récemment. Les unités qui sont déployées sont intégrées à une formation plus grande sous le chapeau d'une organisation internationale ou sous le contrôle américain.

L'Acte de la milice de 1904 symbolise la prise de distance et l'émergence d'une volonté politique au Canada. Le Premier ministre de l'époque, Robert Borden, annonce que le commandement de la milice serait dorénavant ouvert aux Canadiens. Les officiers ne seraient plus automatiquement classés derrière les Britanniques pour leur prise de fonction.³⁸ Malgré cela, l'aviation et la marine canadienne, dans les années 20, manquent de sites d'entraînement et dépendent entièrement de la marine royale pour sa préparation. Si les officiers canadiens retournent avec l'attitude, l'accent britannique et l'expertise de la marine royale, c'est le résultat de la politique de défense du gouvernement canadien.³⁹ Le Canada n'investit pas pour développer une force militaire canadienne. Le pays se fie aux Britanniques pour le développement professionnel de ses militaires. La défense du pays est une tâche qui intéresse plus ou moins les chefs politiques canadiens.

Malgré le souhait des Canadiens, le pays n'a pas quitté le giron impérial. Halifax et Esquimalt demeurent des forteresses britanniques. Le plan annuel de défense de ses places fortes est soumis aux Britanniques pour approbation. Les conférences impériales tenues en 1907 et 1909 engagent

³⁷ Ibid. p. 24.

³⁸ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 119

³⁹ Ibid. p. 171

le Canada à standardiser son entraînement et son organisation militaire selon le modèle militaire britannique. Les officiers canadiens passent des examens de promotions et se préparent en étudiant des tactiques plus appropriées aux théâtres d'opérations européens ou du Nord-Ouest de l'Inde.⁴⁰ La défense du Canada et l'intégration à la structure militaire britannique sont une réalité. Le Canada n'a pas l'expertise ni la volonté politique de prendre les mesures requises pour la protection de son territoire et l'entraînement adéquat de ses soldats. Il s'agit d'un phénomène naturel. Le vide laissé par le manque de politique de défense du Canada a été rempli par la Grande-Bretagne. Le Canada malgré sa prétention à l'indépendance ne réussit pas à s'attirer le respect des autres puissances.

Pour les États-Unis, le Canada n'est pas un pays. Ils se prononcent contre une participation à la Ligue des Nations qui serait composée de pays dont la politique étrangère serait alignée sur celle des Britanniques. Cette décision est embarrassante pour le gouvernement d'Ottawa qui cherche la reconnaissance internationale.⁴¹ Cette reconnaissance passe par la formation d'une force militaire crédible et indépendante qui sera en mesure de protéger la souveraineté du pays. Ce n'est pas une priorité au pays et les aspirations canadiennes à une reconnaissance internationale est remise à plus tard.

L'allégeance canadienne envers la Grande-Bretagne est grandement remise en question en 1938. King n'est pas plus intéressé, à l'augmentation des dépenses militaires canadiennes, qu'auparavant. Les officiers britanniques se questionnent, à savoir s'ils pourraient compter sur le

⁴⁰ Ibid. p. 122.

⁴¹ Ibid. p. 173.

Canada en cas de guerre avec l'Allemagne, devant le peu d'encouragement qu'ils reçoivent de la part de King.

En 1938, l'engagement continental devient évident lors de la visite de Roosevelt au Canada.

*« Le peuple américain ne restera pas impassible si un autre empire menace de dominer le territoire canadien »*⁴²

Le Premier ministre King, devant les commentaires de Roosevelt, engage le Canada à être un bon voisin . Il assure le Président américain que le pays prendra les mesures requises afin de rendre le territoire canadien aussi sécuritaire qu'il se doit contre toute attaque et invasion en provenance de l'étranger. Le « serment de Kingston » signifie que les Canadiens n'ont désormais d'autres choix que d'accepter, la définition de la menace telle que Washington la dicte, même si on n'y croit pas.⁴³

Le Canada accepte de déclarer la guerre contre l'Allemagne à contrecœur en 1939. Les modifications apportées à son indépendance par la proclamation du Statut de Westminster de 1931 permettent au Parlement canadien de déclarer le début des hostilités à l'Allemagne. À la suite de cette entente, le Canada n'est plus automatiquement en guerre, selon le bon vouloir de la Grande-Bretagne. L'exercice de la souveraineté du Canada lors de cette déclaration des hostilités est remis en question. Pour certains, le gouvernement a utilisé le prétexte de la guerre pour venir

⁴² Paul Painchaud, dir. *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : Quarante ans de diplomatie canadienne = From Mackenzie King to Pierre Trudeau : Forty years of Canadian Diplomacy : 1945 - 1985*, Québec, Les presses de l'université Laval, 1989, p.476

prêter main-forte encore une fois à la puissance impériale. Ce faisant confirmant les inquiétudes américaines lors de la création de la Ligue des Nations.

Le Statut de Westminster qui donnait l'indépendance complète au Canada n'a pas empêché le gouvernement d'Ottawa de laisser ses pilotes être assimilés par les Forces aériennes royales outre-mer. Pour le gouvernement, la frugalité est un excellent contrepoids au nationalisme canadien. Le pays n'hésite pas à laisser aller ses pilotes au combat dans une organisation étrangère dont les dépenses seront défrayés par les contribuables britanniques.⁴⁴ Le gouvernement canadien a toujours été réfractaire à s'impliquer dans le domaine de la guerre. Si on n'hésite pas à envoyer des pilotes et marins combattre avec les Britanniques, on est beaucoup plus réticent à commettre la composante terrestre. Le gouvernement ne fait pas confiance à ses généraux craignant toujours que ces derniers planifient l'envoi de troupe à l'étranger et on redoute les pertes humaines. Le gouvernement espère que d'autres se chargeront des combats eux-mêmes et que l'implication du Canada sera également limitée.⁴⁵

Contrairement à la guerre de 14, la Seconde Guerre mondiale lie les économies des gouvernements canadiens et américains. Militairement et diplomatiquement, les deux nations se rapprochent.⁴⁶ Le gouvernement canadien se détourne de l'Angleterre pour se tourner vers son puissant voisin.

⁴³Stéphane Rousel, « Pearl harbour et le World Trade Center : La Canada face aux Etats-Unis en période de crise », *Revue Études internationales*, volume XXXIII, no.4, (décembre 2002), p.677.

⁴⁴ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{ed}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 180

⁴⁵ Ibid. p. 209.

⁴⁶ Ibid. p. 26

La défense impériale devient caduque, lors du retour du général Foulkes de Londres, en 1948. Celui-ci annonce que les Britanniques ont dorénavant une vision plus réaliste de la défense et que la capitale impériale du pays est maintenant Washington.⁴⁷ Le Canada sort victorieux de la guerre, mais comprend que la défense du Canada ne peut être viable sans l'appui d'une puissance mondiale. Comme l'Angleterre ne peut remplir ce besoin, les États-Unis deviennent le choix naturel.

Le Canada à la fin de la Deuxième Guerre mondiale possède la quatrième armée la plus puissante de la planète.⁴⁸ Contrairement aux Français qui sortent affaiblis de la guerre, ils sont en meilleures postures pour établir une politique de défense crédible et indépendante.⁴⁹ La volonté politique n'y est pas, le pays démobilise ses troupes et se tourne instinctivement vers les États-Unis qui lui dicteront les politiques de défense du Canada en se fondant sur le « serment de Kingston ».⁵⁰ Les prochains traités de défense seront dorénavant négociés avec les Américains.

⁴⁷ Ibid. p. 229.

⁴⁸ Paul Painchaud, dir. *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : Quarante ans de diplomatie canadienne = From Mackenzie King to Pierre Trudeau : Forty years of Canadian Diplomacy : 1945 - 1985*, Québec, Les presses de l'université Laval, 1989, p. 473

⁴⁹ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 16

⁵⁰ Stéphane Roussel, « Pearl harbour et le World Trade Center : La Canada face aux États-Unis en période de crise », *Revue Études internationales*, volume XXXIII, no.4, déc. 2002, p.677

Ententes de défense Canada et États-Unis

La révolution américaine a été un des pivots de l'histoire moderne. Divisées et tiraillées entre les dissidents, les colonies américaines ont combattu et défait le pouvoir britannique. Plutôt qu'une Amérique du Nord britannique dirigée par Londres, il y avait maintenant une nouvelle nation et plusieurs colonies britanniques.⁵¹

Au printemps de 1817, le traité Rush-Bagot limite le nombre de navires sur les Grands Lacs. Ce traité est glorifié comme un symbole de paix, mais il s'agissait plutôt d'une admission par les Anglais que les Grands Lacs étaient dorénavant passés sous le contrôle des Américains. Cette entente avantagera les États-Unis dans toute guerre future entre les deux pays.⁵² Cet accord, signé par les représentants britanniques, représente le changement des responsabilités qui allaient se produire en Amérique dans les années à suivre.

Les frictions entre les États-Unis et les Britanniques sont fréquentes. Ils amènent souvent les deux pays à la limite de la guerre en Amérique du Nord. La marine américaine arraisonne le navire britannique Trent, en 1861, au début de la guerre de Sécession. Deux diplomates confédérés y sont enlevés de force. Ceci en flagrante contravention de la neutralité britannique. La libération de ces Confédérés assiste à apaiser la tension entre les deux pays, mais il n'y a eu

⁵¹ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. xii.

⁵² Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 71-72

aucune excuse du président Lincoln.⁵³ La situation est tendue et le Canada risque de devenir à tout moment le champ de bataille des deux superpuissances.

En octobre 1864, des soldats sudistes lancent une attaque sur la ville de St Albans au Vermont. Une banque est cambriolée et le feu est mis à certaines maisons du village. Le raid est conduit par des Confédérés à partir du Canada, où ceux-ci se retirent à la suite de leurs méfaits. Le général Dix, le commandant américain de ce secteur reçoit la directive de saisir ces soldats même s'il doit violer la neutralité du Canada.⁵⁴ Le gouvernement britannique saisit les responsables qui sont jugés à Montréal. La tension augmente lorsqu'ils sont libérés par un magistrat de la ville. Le Sénat américain s'indigne et met fin au Traité de réciprocité avec les colonies. Le président Lincoln impose après cette incursion le passeport à la frontière du pays pour la première fois de l'histoire.⁵⁵ L'affaire St Albans démontre que le Canada n'est pas à l'abri des actions militaires américaines. La politique des États-Unis, même à cette époque, ne laisse aucun doute. Ils n'hésiteront pas à envahir et occuper le Canada afin d'assurer la sécurité et l'intégrité de leur territoire.

Le gouvernement des États-Unis fait l'acquisition de l'Alaska, en 1867, en parti pour forcer le Territoire britannique du Pacifique à tomber sous le contrôle de Washington. M. Seward, le Secrétaire d'État américain, admet au Congrès que l'achat a pour but de mettre de la pression sur la Colombie-Britannique en la menaçant aussi bien du nord que du sud. Le successeur de Seward, Hamilton Fish, lui aussi convoite les vastes possessions de la Compagnie de la Baie

⁵³ Ibid. p. 2.

⁵⁴ Ibid. p.1.

⁵⁵ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 88.

d'Hudson à l'Ouest et au Nord de l'Ontario. Les résidents du Minnesota ont longtemps lorgné ce territoire britannique, avec lequel ils possèdent une longue tradition d'entente économique. Un groupe de sénateurs à l'époque suggère aux Britanniques de donner le Canada aux États-Unis. Le président Grant est d'accord avec eux. Il mentionne à son cabinet, en 1869, qu'il désire retarder les négociations au sujet de l'Alabama, et toute autre réclamation que pourraient avoir les Britanniques, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à payer en leur donnant le Canada.⁵⁶ À cette époque, les États-Unis convoitent celui-ci pour ses ressources et la menace que les Britanniques posent à leur endroit.

La guerre civile américaine contribue à la Confédération des colonies britanniques en 1867. Elle confirme l'opinion des Anglais qu'ils ne peuvent plus protéger les colonies adéquatement et pousse Londres à les regrouper, afin qu'elles puissent assurer leur défense de façon plus efficace. La fin du Traité de réciprocité en 1866 met encore plus de poids à la vulnérabilité individuelle des colonies. La Grande-Bretagne favorise l'établissement d'une coopération économique dans un Canada uni.⁵⁷ Cette entente présente un certain potentiel militaire et économique qui permettrait aux Canadiens de tenir tête aux Américains en cas d'attaque, et également une retraite honorable du continent américain pour les Britanniques.

Il y a peu d'annexionnistes américains, à cette époque, qui se font les avocats d'une guerre avec le Canada afin de gagner le contrôle au nord. Un Canada, même transcontinental, présente une pauvre menace militaire ou politique aux Américains. Les Britanniques et les Canadiens font

⁵⁶ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 4.

⁵⁷ Ibid. p.3.

tout en leur pouvoir afin de réassurer les Américains à ce sujet et éviter une invasion. Le Boston Daily Advertiser publiait en 1869 :

« Il n'y a personne dans ce pays qui désire annexer une des provinces [du Canada] à moins que la majorité de la population le désire. S'il devait, en accord à la loi naturelle de la force centripète, graviter vers nous, nous les accueillerions cordialement... mais à moins qu'ils ne soient prêts à venir vers nous, nous n'avons pas la moindre disposition à interférer ou influencer leurs affaires. »⁵⁸ [traduction]

La relation privilégiée du Canada avec les Britanniques le place dans une position désavantageuse avec les États-Unis. Les Américains sont frustrés par cette présence britannique et, son influence sur le Canada, d'après eux celle-ci aurait dû être supprimée depuis longtemps. Londres est préoccupé par les problèmes en Europe et réalise que la défense du Canada est impossible, devant la menace que représente la machine de guerre américaine qui devient de plus en plus puissante. Les Britanniques veulent mettre derrière eux les frictions causées par la guerre civile américaine et fermer le dossier nord-américain. Le Canada est une nuisance pour les deux puissances qui veulent éviter les disputes venues du Dominion et qui pourraient faire dégénérer la situation entre les deux Nations.⁵⁹ C'est le changement de régime et la prise officieuse du contrôle des politiques de défense canadienne par les Am

du Nord avec un traité en poche, réglant tous les différends, peu importe les coûts pour le Canada.⁶⁰ Le Traité de Washington, en 1871, est le début de la période de stabilité pour le pays. Celui-ci permettra une coexistence pacifique en Amérique du Nord.⁶¹ Le rejet de ce traité, selon le Premier ministre MacDonald, aurait comme conséquence une guerre au pays dès que la Grande-Bretagne serait engagée dans un affrontement ailleurs dans le monde. MacDonald croit que :

« Les problèmes de l'Angleterre dans le monde deviendront l'occasion américaine en Amérique ». [traduction]

Le Canada sera le champ de bataille entre ses deux géants et la seule option acceptable pour la stabilité canadienne est la signature de ce Traité.⁶²

Le Canada ne représente pas un obstacle pour les Américains, mais ces derniers sont nerveux à l'idée que celui-ci puisse être rapidement conquis par un ennemi des États-Unis. Le Canada est incapable d'assurer complètement la sécurité de son territoire. Le Premier ministre Borden, en 1919, doit se fier aux Américains pour assurer la défense des côtes canadiennes.⁶³ Le général Billy Mitchell visite le pays dans les années 20 et il mentionne que :

« La frontière canadienne, de Québec au Camp Borden, domine la totalité des États du nord-ouest : La Pennsylvanie, la Virginie de l'Ouest, l'Ohio, l'Indiana et une partie de l'Illinois. Un

⁶⁰ Ibid. p. 9-10.

⁶¹ Ibid. 1991, p. 13.

⁶² Ibid. p. 12.

⁶³ Ibid. p. 68.

acte hostile en provenance de cette ligne canadienne pourrait rendre toutes les villes de ces États inutilisables. »⁶⁴ [traduction]

Les Américains, selon le général McNaughton, interviendraient militairement au Canada s'il sentait une menace à leur sécurité ou si l'indépendance du Canada se trouvait en danger. Les commentaires de Mitchell ne font que confirmer cette inquiétude.

Les États-Unis renoncent à envahir le territoire canadien, malgré leurs craintes, mais vont contrôler le territoire canadien au moyen de différentes ententes. Les relations de défense américano-canadiennes comprennent plus de 80 accords de défense au niveau de traité, plus de 250 protocoles d'ententes conclues entre les deux organismes de défense et environ 145 forums bilatéraux ou sont discutées des questions de défense.⁶⁵ Ces ententes sont issues de la proximité et de l'importance des relations de défense entre les deux pays et confirment le rapprochement entre les deux organisations et l'importance du Canada pour les Américains.

« La Deuxième Guerre mondiale a marqué le Canada, son isolement géographique ne confère plus qu'une quasi-vulnérabilité à ce pays ».⁶⁶ [traduction]

Le système de défense du Canada devait fournir des troupes aux unités sous commandement britannique, jusqu'à son rapprochement avec les États-Unis. Ils opéraient selon la doctrine et les procédures britanniques et s'entraînaient selon les principes enseignés en Angleterre. Ils étaient

⁶⁴ Ibid. p. 121.

⁶⁵ Canada. Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, *La Défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, Ottawa, Ministre Travaux Publics, septembre 2002, p. 22-23.

au service de l'Empire britannique et de sa gloire. Les unités militaires canadiennes étaient mal entraînées pour les préparer à la guerre 39-45. Ottawa manquait d'une vision indépendante pour la conduite des hostilités. On tenait pour acquis que les Canadiens combattraient avec les Britanniques sous le leadership britannique en suivant les tactiques britanniques contre les ennemis du pays. Il s'agissait « *d'interopérabilité avec vengeance* » [traduction].⁶⁷

L'intégration des troupes militaires canadiennes n'est pas du tout mise en question, car elle est complète avec les Britanniques jusqu'à la fin de la guerre.

La défaite, maintenant envisageable, de la Grande-Bretagne, aux mains des Allemands, remet en question l'alliance du Canada avec celui-ci. Dans le but d'assurer la défense et la survie du pays, le Premier ministre Mackenzie King regarde du côté des Américains pour la protection de la Nation. L'idée d'une défense continentale fait son apparition chez les académiciens et les fonctionnaires canadiens. La survie du pays est plus importante que d'être indépendant de son puissant voisin.⁶⁸ Selon les Américains, un Canada sans défense mettrait en péril la sécurité des États-Unis. Roosevelt invite King à le rencontrer à Ogdensburg pour élaborer ce qui va devenir l'entente d'Ogdensburg.⁶⁹

Le Président Roosevelt indique qu'il comprend que le Dominion du Canada appartient à la famille britannique, mais il ne laisse aucun doute que les Américains n'hésiteront pas à intervenir

⁶⁶ Myriam Gervais et Stéphane Roussel, «De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada (1990-1996)», *Revue études internationales*, Volume XXIX, No. 1, (mars 1998), p. 31.

⁶⁷ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 15.

⁶⁸ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 138.

⁶⁹ Joseph T Jockell. *Security to the North : Canada-U.S. Defense Relations in the 1990s*, East Lansing, Michigan State University Press, 1991,p.11

si le Canada est menacé par un autre empire.⁷⁰ Le Canada fait partie de la sphère d'influence américaine et les mesures requises seront prises pour assurer sa sécurité et celle des États-Unis. Le Toronto Globe rapporte à l'époque que la doctrine Monroe⁷¹ est maintenant appliquée au Canada.⁷² Le président, lors d'une rencontre avec le Premier ministre canadien, a demandé l'ouverture de bases américaines au pays. Devant le refus de King, Roosevelt le menace d'envoyer des troupes au Canada si le Premier ministre canadien n'est pas en mesure d'assurer la sécurité du territoire américain à partir du territoire canadien.⁷³ Tout comme lors de l'incident de St Albans, la menace d'intervention au pays est réelle. Le gouvernement d'Ottawa a maintenant la responsabilité de démontrer leurs sérieux, s'ils ne veulent pas d'une présence américaine embarrassante sur son territoire.

Les Américains ne sont pas prêts à protéger le Canada indéfiniment sans que ces derniers prennent des mesures actives de coopérations en retour. Les États-Unis s'attendent, et si nécessaire demanderont que le Canada les assiste dans la défense du continent. La négociation d'une alliance de défense est inévitable.⁷⁴ Les périodes de crise ont toujours amené le Canada à réévaluer sa politique de défense. Le facteur souveraineté est défendable au pays seulement lorsque la situation s'y prête et cela est rarement le cas lors de crise. La chute imminente de l'Angleterre ne laisse pas d'autres choix et le pays embrasse la défense continentale.

⁷⁰ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 104.

⁷¹ Message au congrès du président James Monroe en décembre 1823 qui devient, à partir de cette date, la doctrine des affaires étrangères américaines et qui proscriit toute intervention européenne en Amérique

⁷² J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 104.

⁷³ Ibid. p.142.

⁷⁴ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse: Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 1239

Le président Roosevelt a pris des initiatives personnelles pour mettre en contact les militaires canadiens et américains durant la Deuxième Guerre mondiale. Le chef d'état-major américain, le major général Craig, suggère, lors de ces rencontres, que ses responsabilités de défense soient étendues afin d'y inclure la côte du Canada s'étendant jusqu'à l'Alaska. L'institution d'un protectorat américain sur le Canada par les États-Unis était une option envisageable à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.⁷⁵ Lorsque les Américains ont tenté de prendre le contrôle stratégique des côtes Est et Ouest du Canada, Ottawa a fortement résisté à cette demande. L'offre est déclinée.⁷⁶ Ils ont réussi à conserver le contrôle de leurs côtes en convainquant les Américains qu'ils avaient la ferme intention de défendre leur territoire.⁷⁷

La défense du Canada a toujours nécessité une certaine habileté des diplomates canadiens afin de protéger la souveraineté du pays. Le Canada est conscient de cette situation. Depuis 1949 et fort probablement depuis 1940, la plupart des engagements ou des plans de contingence canadiens ont été faits en symbiose, en particulier, avec les Américains. Ces derniers sont négociés principalement à travers l'OTAN, mais aussi par un ensemble de mécanismes intégrés et mis en place pour la défense du continent nord-américain.⁷⁸

Le Canada dépense toujours de l'argent pour se défendre contre des menaces auxquelles il ne croit pas. Si le Canada ne fait pas ces dépenses, les États-Unis les feront pour lui. La politique

⁷⁵ Ibid. p. 122.

⁷⁶ Ibid. p. 125.

⁷⁷ Ibid. p. 142.

⁷⁸ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 9.

canadienne est donc de se défendre contre les pressions américaines. Cette défense est appelée « la défense contre l'aide américaine. »⁷⁹ [traduction]

La Deuxième Guerre mondiale a enseigné au Canada que les États-Unis ont la capacité de réagir rapidement et qu'ils portent peu d'intérêts aux biens de ses résidents. Le Canada pourrait laisser les Américains les défendre et en assurer tous les coûts. Encore une fois, le pays a accepté un compromis, en faisant le minimum. Il accepte de mettre sur pied le Comité permanent de défense nord-américaine. Si le pays investit suffisamment pour rassurer les États-Unis, l'objectif visé serait atteint selon les politiciens de l'époque.⁸⁰

La création du Comité permanent conjoint de la défense a comme objectif de préparer des plans d'assistance mutuelle entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense. Pour le Premier ministre King, il s'agissait de la méthode la moins dommageable de sécuriser la défense du Canada tout en ménageant la souveraineté de la Nation.⁸¹ Le Comité comporte deux sections nationales formées de diplomates et de militaires.⁸² Les coprésidents de ces organismes relèvent directement du Président des États-Unis et du Premier ministre du Canada.⁸³ Cette organisation est la fondation des relations de défense et de la dépendance du Canada envers les États-Unis, depuis cette date, et celle-ci perdure encore aujourd'hui.⁸⁴

⁷⁹ Sydney J. Freedberg Jr, «Continental Divides», *National Journal*, Vo. 34, Issues 12, (23 mars 2002), p. 854

⁸⁰ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p.230.

⁸¹ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse: Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 141

⁸² Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 16

⁸³ Canada, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité. *La défense de l'Amérique du Nord: Une responsabilité canadienne*, Ottawa, Ministère des travaux Publics, sept. 2002, p. 23.

⁸⁴ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 16.

L'engagement du Canada est connu sous la désignation de « *garantie involontaire* »⁸⁵. Si le Canada refuse de collaborer ou qu'il est incapable de faire face à une menace extérieure, les États-Unis prendront les moyens requis pour protéger le Canada avec ou sans le consentement d'Ottawa.⁸⁶

La protection de la souveraineté au Canada est critique. Le Président Roosevelt tente de négocier l'accès des forces américaines aux installations militaires du pays cette demande lui est refusée par King.⁸⁷ Le Premier ministre confirme que le Canada ne laissera pas les ennemis des États-Unis se frayer un chemin à travers le territoire canadien. « Les ennemis des États-Unis deviennent de ce fait les ennemis du Canada ». La défense du Canada doit prendre en considération la définition de la menace américaine dans l'élaboration de ses plans de défense.⁸⁸ Le pays se range du côté des États-Unis et ses politiques de défense chercheront à éviter d'entrer en collision avec son voisin.

L'entente d'Ogdensburg est suivie de la déclaration de Hyde Park qui visait à mobiliser les ressources continentales de chacun des pays afin de faciliter la production du matériel de défense de chaque pays.⁸⁹ Cette entente, négociée en avril 1941, vise le secteur de la production des biens de défense. En mobilisant les ressources du continent, chaque pays peut procurer, en

⁸⁵ Stéphane Roussel, « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain: Sécurité, souveraineté et prospérité », Montréal, *Policy Options*, (Avril 2002), p. 17.

⁸⁶ Ibid. p. 17.

⁸⁷ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 141.

⁸⁸ Stéphane Roussel, «Le Canada et le périmètre de sécurité nord américain : Sécurité, souveraineté ou prospérité», *Policy Options*, (Avril 2002), p.17

théorie, à son partenaire les produits de défense qu'ils sont, les plus aptes à fabriquer. Cette entente doit servir à coordonner les moyens des deux pays.⁹⁰ Pour les Américains, il s'agit d'une méthode de s'assurer une mainmise sur les ressources canadiennes.

Les deux gouvernements endossent l'interopérabilité et l'intégration en adoptant autant que cela est possible des pratiques communes pour normaliser la conception des armes et des équipements, les organisations, les méthodes d'entraînement, tout en acceptant de considérer les circonstances particulières qui pourraient se présenter à l'occasion pour chacun des pays.⁹¹ Le modèle britannique établi depuis 1907 est appelé à disparaître⁹² et à être remplacé par un modèle plus américanisé. L'intégration militaire entre les deux pays est plus près de la réalité avec la mise en place du Comité mixte de planification et de la mobilisation des industries de défense canadiennes et américaines en 1949.⁹³ Le Canada, qui s'est éloigné des Britanniques, tombe de plus en plus dans un enchevêtrement d'ententes qui le lie dans le domaine de la défense avec les Américains. Il sera plus difficile pour le Canada de se doter d'une politique indépendante dans le futur avec tous les liens tissés avec les États-Unis.

Le Visiting Forces Bill de 1947 donne aux officiers américains et britanniques le commandement de leurs troupes sur le territoire canadien. Cette entente marque l'intégration militaire du Canada

⁸⁹ Paul Painchaud, dir. *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : Quarante ans de diplomatie canadienne = From Mackenzie King to Pierre Trudeau : Forty years of Canadian Diplomacy : 1945 - 1985*, Québec, Les presses de l'université Laval, 1989, p. 252

⁹⁰ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 16

⁹¹ Ibid. p. 16

⁹² Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p.230

⁹³ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p.182

avec son ennemi historique et son éloignement des autorités britanniques.⁹⁴ La distance et la réalité politique commencent à prendre prise dans les plans de défense du Canada. La barrière naturelle que représente l'océan et les lignes de communication terrestres en Amérique du Nord signifient que les Américains tiennent le continent dans leurs mains.⁹⁵ Cette intégration militaire, malgré quelques soubresauts, devient la réalité pour les responsables de la planification des plans de défense canadienne.

L'Accord sur le partage de la production de défense est signé en 1956. Elle permet aux entreprises canadiennes de soutenir la concurrence à égalité sur le marché américain. Elle reconnaît que, compte tenu de l'interdépendance qui caractérise la défense de l'Amérique du Nord, les deux pays doivent profiter des économies d'échelle qui découlent de la spécialisation.⁹⁶ La production canadienne se spécialise et on assiste à une dispersion de l'industrie de la défense. Les industries se perfectionnent dans certains créneaux. Le Canada sera donc plus dépendant que jamais des États-Unis pour équiper ses militaires.

Le Comité permanent mixte s'entend sur la nécessité de coopération entre les forces armées des deux pays. Les mesures adoptées touchent l'échange de personnel, la normalisation de l'équipement dans la mesure du possible et l'échange réciproque de facilité de défense.⁹⁷ Le

⁹⁴ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 230

⁹⁵ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 72

⁹⁶ Canada. Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité. *La Défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, Ottawa, Ministère des Travaux Publics, sept. 2002, p.24.

⁹⁷ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p.176.

processus de standardisation et d'intégration se poursuit, laissant de moins en moins de flexibilité au Canada.

La défense du continent prend une autre dimension, lorsque la France modifie radicalement l'arrangement de défense aérienne de l'OTAN en Europe. Washington insiste auprès du gouvernement canadien, pour que la sécurité américaine soit l'objet d'une entente séparée en Amérique du Nord. Le Commandement de défense aérienne nord-américaine (NORAD) est mis sur pied.⁹⁸ NORAD doit fournir une réponse rapide aux incursions représentant une menace dans l'espace aérien nord-américain. C'est un système de surveillance intégré qui se limite à l'espace aérien. Il ne vise qu'une petite partie des Forces canadiennes.⁹⁹

En décembre 1956, les chefs militaires des deux pays s'entendent sur NORAD et cette entente reçoit l'aval politique des deux pays sans que celle-ci soit débattue au Parlement. La guerre froide lie les deux pays nord-américains dans une étreinte serrée autant politique que militaire.¹⁰⁰ Le Canada accepte que l'engagement de ses troupes soit autorisé à partir du Colorado sans intervention directe du gouvernement canadien. En consentant à cette entente, Diefenbaker accepte un contrôle décentralisé. Sans s'en rendre compte, il délègue l'autorité du Canada à déclarer la guerre aux responsables de NORAD.¹⁰¹ Cette décision va à l'encontre des discours prônant la souveraineté du Canada et de l'intention du gouvernement de conserver une politique

⁹⁸ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p..

⁹⁹ Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p.5.

¹⁰⁰ Joseph K. Roberts, *In the shadow of Empire : Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, p.30.

¹⁰¹ Joseph T Jockell. *Security to the North : Canada-U.S. Defense Relations in the 1990s*, East Lansing, Michigan State University Press, 1991,p.3

indépendante. Cette délégation de l'autorité canadienne ne fait même pas l'objet d'un débat en chambre.

La mise en place de NORAD crée des frictions et de l'inconfort pour le partenaire minoritaire qu'est le Canada. La crise des missiles de Cuba lui fait réaliser les différentes perceptions que possèdent les Américains et les Canadiens envers cette organisation. Les États-Unis s'attendent à une réaction rapide des politiciens canadiens, ce n'est pas le cas. Les hommes politiques canadiens sont furieux que le sort de leurs compatriotes soit décidé par une puissance étrangère. Les militaires canadiens sont des alliés plus fiables pour les Américains que leurs politiciens. Sans autorité, Douglas Harkness, le Ministre de la Défense ordonne le déploiement de destroyers canadiens pour relever les navires américains nécessaires au blocus de l'île de Cuba.¹⁰² Au moment, où les Canadiens déploient des troupes en appui aux Américains, Diefenbaker n'est pas avisé. Il croit cette action inutile et justifie sa décision en mentionnant que le déploiement des troupes présente des risques d'engendrer une escalade militaire.¹⁰³

Un sondage à l'époque montre que 80 % de la population appuie l'action américaine contre Cuba. Ce qui fait dire à un officiel de l'époque :

*« Si le président choisit de mobiliser le peuple américain, le peuple canadien sera impliqué dans ce processus ».*¹⁰⁴ [traduction]

¹⁰² Ibid. p.247.

¹⁰³ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 18.

Le gouvernement canadien même en temps de crise a de la difficulté à exercer le pouvoir sur ses troupes et à convaincre la population de la justesse de ses politiques. Le gouvernement du Canada sera plus prudent dorénavant et plus rapide à réagir aux besoins américains.

Les Canadiens, sous le règne de M. Pearson, envoient des troupes à Chypre avant même qu'une demande officielle lui parvienne du conseil de sécurité des NU. Le Président Johnson, qui craint une confrontation entre les Grecs et Turcs sur l'île de Chypre, voit la participation des Canadiens à cette mission comme vitale aux intérêts des États-Unis. Le Président est redevable aux Canadiens qui y ont envoyé des troupes. La défense des intérêts américains par les Canadiens permet au pays de retirer une certaine reconnaissance de ceux-ci.¹⁰⁵ Il est simplement impossible de partager un continent avec les États-Unis et prétendre que la superpuissance n'y est pas ou ne s'inquiète pas de ce que le Canada fait. La réalité politique prend préséance sur la souveraineté canadienne pour Pearson.¹⁰⁶ La position du Canada confirme son adhésion aux politiques américaines.

Les États-Unis viennent à dépendre de la constance de la diplomatie canadienne afin de faciliter sa poursuite de la guerre froide. Les deux États deviennent des alliés militaires et stratégiques dans une relation inégale, mais également dépendante.¹⁰⁷ La politique de défense américaine devient plus agressive en 1983 avec l'invasion de la Grenade. Le Canada avait laissé ses forces armées se détériorer et le gouvernement Trudeau subit la pression des Américains pour se

¹⁰⁴ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 206.

¹⁰⁵ Ibid. p. 225.

¹⁰⁶ Ibid. p. 240.

¹⁰⁷ Adam Chapnick, «Inevitable co-dependency (and things best left unsaid): The Grandy Report on Canadian-American relations, 1951-?», *Canadian Foreign Policy*, Vol. 9, No. 1, (Fall 2001), p.20

réarmer. Le gouvernement Reagan critique le Canada pour le déclin de sa force militaire. Il mentionne qu'en laissant les États-Unis défrayer les coûts de la défense du Canada, le pays lui abdique sa défense.¹⁰⁸ Cette pression oblige le gouvernement à augmenter son budget de défense, qui demeure nettement insuffisant pour faire taire ses critiques.¹⁰⁹ Le Canada demeure lié à la politique américaine pour sa sécurité et il continue à réagir à la critique de ce gouvernement.

L'émergence des États-Unis comme superpuissance laisse deux choix au Canada. Un exposé préparé par le Ministère de la Défense nationale les identifie ainsi soit l'occupation par les États-Unis ou la coopération avec ces derniers. Voulant protéger son indépendance, le Canada coopère et adhère à la politique de défense des États-Unis.¹¹⁰ Pour le Canada aujourd'hui, NORAD est plus important pour lui que le Canada l'est pour NORAD.¹¹¹

Les deux pays s'entendent en 1999 sur la Réglementation touchant le trafic international des armes. Le Canada accepte, en signant cette entente, d'implanter des mesures de contrôle plus strictes sur la vente des armes à des pays étrangers. La restriction sur la vente d'arme au Canada est levée par les Américains à la suite de cet accord.¹¹² En ratifiant celui-ci, le Canada accepte de limiter son droit à faire commerce, sans restriction, avec les pays étrangers. Il accepte ces

¹⁰⁸ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 282.

¹⁰⁹ Ibid. p. 282.

¹¹⁰ Adam Chapnick, «Inevitable co-dependency (and things best left unsaid): The Grandee Report on Canadian-American relations, 1951-?», *Canadian Foreign Policy*, Vol. 9, No. 1, (Fall 2001), p.22.

¹¹¹ Maureen Apple Molat et Fen Osler Hampson, *Canada among 2000 : Vanishing borders*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p.85.

¹¹² Ibid. p.16.

limitations afin de pouvoir commercer plus librement avec les Américains sa source de revenue étrangère la plus fiable.

Le Canada en acceptant de travailler de concert avec une superpuissance et en s'intégrant à son système de défense, laisse présager la possibilité d'une perte d'autonomie et de sa souveraineté peu importe qu'elle soit perçue ou non par la population. Cette intégration va de pair avec une dépendance politique et c'est sur ce tableau que les différents gouvernements canadiens jouent depuis les débuts de la Confédération.¹¹³ Le Canada étant devenu interopérable avec les Américains, il deviendra peut-être plus difficile pour ce dernier de refuser les demandes des Américains ou de participer dans des coalitions où les États-Unis ne seront pas présents.¹¹⁴

Le Canada accepte de limiter ses options de défense afin de maximiser ses échanges avec les États-Unis. Après l'équipement, l'entraînement militaire, la doctrine, l'interopérabilité navale et la collaboration par NORAD. Le futur laisse présager une plus grande intégration entre les deux pays et ce sont ces options qui seront discutées dans la prochaine section.

¹¹³ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 13.

¹¹⁴ *Ibid.* p. 13.

Les options de défense canadienne

Les événements du 11 septembre ont démontré les besoins d'interopérabilité entre le Canada et les États-Unis. La nouvelle menace indique la nécessité d'intégrer les éléments de commandement et de contrôle à travers tous les niveaux de commandement militaire. L'assaut contre les Américains a eu un important impact politique qui a favorisé le climat encourageant les arrangements d'interopérabilité.¹¹⁵ C'est grâce à celle-ci et au commandement intégré de NORAD que les deux pays ont rapidement pris le contrôle des airs au moment de la crise. Sans NORAD, cela aurait été rendu beaucoup plus difficile.

Les options disponibles au Canada pour assurer sa sécurité sont peu nombreuses dans le futur, il y en a trois de discutées ci-dessous.

La première option avancée est associée à l'ancien ministre des Affaires extérieures Lloyd Axworthy. Cette option préconise l'établissement d'une politique canadienne indépendante et favorise l'affirmation de la souveraineté canadienne. Cette politique mise de l'avant par Axworthy pour le Canada est déclaratoire et peu crédible. Le Canada n'a pas le pouvoir d'appuyer militairement cette doctrine si la politique avancée ne devait suffire à convaincre les pays visés. Le message véhiculé par les partisans de l'ancien ministre est moralisateur, car il dépend de la puissance américaine pour persuader les récalcitrants lorsque la méthode douce échoue.¹¹⁶ Le Canada n'a pas le moyen de ses ambitions comme « soft power » et cette option

¹¹⁵ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 23

¹¹⁶ Stéphane Roussel, «Canadian-American relations: Time for Cassandra?», *The American review of Canadian studies*, (Summer 2000), p.152.

manque de substance. Les messages envoyés par le gouvernement canadien ne permettent pas d'appuyer ce genre de politique. Il est donc peu probable que le Canada s'engage sur une pente indépendante, car les investissements requis seraient trop élevés pour la capacité ou la volonté politique actuellement au pouvoir. Cette option avec le gouvernement actuel est peu viable.¹¹⁷

Une deuxième option se trouve dans les ententes multilatérales. Le Canada a toujours placé beaucoup d'efforts dans l'élaboration d'ententes multilatérales. Cela lui permet de défendre ses intérêts dans un contexte international, en se distinguant de son puissant voisin. Il évite de voir les États-Unis prendre des décisions unilatérales qui influenceraient la sécurité du Canada.¹¹⁸ La disparition de l'OTAN pourrait obliger le Canada à développer des ententes de défense plus pointues avec les États-Unis. Celles-ci le rendraient encore plus susceptible à une intégration autant au plan économique que d'un point de vue militaire.¹¹⁹

Les soldats canadiens ont opéré sous commandement américain lors de plusieurs opérations des NU : la guerre de Corée, la guerre du Golfe et la mission de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine sont des exemples. Le Canada a également placé ses forces sous le contrôle des NU pour des mandats de maintien de la paix. Pour les Canadiens, ces missions ne menacent pas sa souveraineté. Le mandat provient de l'Assemblée générale et, même si les militaires agissent, sous commandement américain, ils le font sous le contrôle des NU.¹²⁰

¹¹⁷ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p.28

¹¹⁸ Charles-Philippe David, et Stéphane Roussel, « Middle Power Blues: Canadian Policy and international security after the Cold War », *The American review of Canadian Studies* (Spring and summer 1998), p. 137.

¹¹⁹ *Ibid.* p. 137

¹²⁰ Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p. 4.

L'expérience a démontré aux Canadiens qu'il existe une certaine sécurité à négocier en groupe avec les Américains. L'OTAN leur donnait cette sécurité et c'est pourquoi ils ont accepté de rejoindre cette organisation, qui lui procure, un certain pouvoir de négociation avec leur partenaire américain.¹²¹

Lorsque le Canada envoie ses soldats, sous commandement américain avec l'OTAN ou les NU, ils demeurent sous le contrôle de ces organisations. C'est une structure de commandement militaire multilatérale et toute autorisation d'attaque donnée à cette force doit recevoir l'aval de tous les membres.¹²² Le Canada est à l'aise dans ce type de forum.

Le gouvernement canadien prône une politique multilatéralisme, malgré cela, il n'a pas hésité à retirer ses troupes unilatéralement de l'Allemagne en 1992. Cette action va à l'encontre du message véhiculé par le gouvernement et ne fait que renforcer l'impression que l'avenir de la défense au Canada repose moins sur une politique multilatérale qu'une plus grande dépendance des États-Unis.¹²³

L'ancien Premier ministre Trudeau était réaliste, pour lui la politique étrangère canadienne était façonnée par l'OTAN à travers l'OTAN et n'était pas le résultat de notre politique étrangère. Il a retiré les troupes en Europe n'y voyant pas d'utilité. Trudeau voyait la défense du Canada et de

¹²¹ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p. 178.

¹²² Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p. 4.

¹²³ Charles-David Davil et Stéphane Roussel. «Middle Power Blues: Canadian Policy and international security after the Cold War ». *The American Review of Canadian Studies*, (Printemps et Été 1998), p.62.

l'Amérique du Nord comme la première responsabilité d'Ottawa.¹²⁴ Le Canada a choisi l'OTAN plutôt qu'un partenariat de défense continentale, au moment où la menace d'un conflit semblait plus grande en Europe.¹²⁵ Les événements du 11 septembre dernier remettent en question cette décision politique. Une défense continentale est le choix de prédilection pour la défense du pays.¹²⁶ La survie de l'OTAN¹²⁷ et de l'ONU¹²⁸ est mise en question à la suite de la guerre en Irak. Ces deux plates-formes, avec l'émergence de l'UE, ne sont peut-être plus celles sur lesquelles on devrait appuyer la politique de défense du Canada. Ils doivent être tout de même considérés, car ils demeureront un volet important de la politique étrangère du pays.

Le Canada a toujours tenté pour diverses raisons d'accommoder sa structure militaire à l'équipement, la doctrine, l'entraînement, et quelques fois aux objectifs et rôles des superpuissances auxquels il se conformait. Initialement avec les Britanniques, il se range, après la Deuxième Guerre mondiale, sur les États-Unis.¹²⁹ Le Canada, à travers son histoire, a constamment adopté les politiques de défense majeure de la superpuissance à laquelle il se ralliait.¹³⁰

¹²⁴ J.L. Granatstein et Norman Hillmer. *For better or worse: Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, p.242.

¹²⁵ Desmond Morton, *A military history of Canada: from Champlain to Kosovo*, 4^{éd}, Toronto, The Canadian publishers, 1999, p. 239.

¹²⁶ Ibid. p. 255.

¹²⁷ Présentation de l'amiral Forbes au CEM de Toronto à Norfolk Virginie le 28 avril 2003.

¹²⁸ Présentation du lgen Jeffery chef d'état-major de la Force terrestre au CEM de Toronto à Kingston le 10 avril 2003

¹²⁹ Douglas Baird. « Canada and Military coalitions : Where, How and with Whom ? », *IRPP*, vol. 3, no.3 (February 2002), p.20.

¹³⁰ Jim Fergusson, Jim HARVEY, Frank, et HUEBERT, Rob. « To secure a nation : The case for a new defence white paper », *Centre for Military and Strategic Studies*, (Hiver 2000), 37 p. Prepared for the Council for Canadian security in the 21st Century. p.1

Les projets d'acquisition d'équipements militaires au Canada indiquent que les plans de défense canadiens se dirigent vers une plus grande interopérabilité avec les États-Unis.¹³¹

Le Canada doit être interopérable et capable de s'intégrer de façon transparente dans une division alliée, principalement américaine. Le Canada et les États-Unis travaillent ensemble afin d'être interopérable. Le général Jeffery mentionnait récemment : « we will work together, we will be interoperable. »¹³² La direction du commandant de l'armée est claire et ne laisse aucun doute sur la troisième option s'offrant au Canada.

La décision d'être interopérable compense pour le manque de volonté des leaders politiques canadiens et peut être de l'électorat, de refuser d'allouer une plus grande portion des fonds publics à la défense. Il semble y avoir un lien direct entre l'interopérabilité à peu de frais et la perte d'autonomie. Il s'agit peut-être de la seule option viable aux chefs militaires canadiens avec les faibles ressources mises à leur disposition.¹³³

Le glossaire de l'OTAN donne la définition suivante d'interopérabilité :

¹³¹ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p.26

¹³² Conférence du lgen Mike Jeffery au collège d'état major de Toronto à Kingston le 10 avril 2003.

¹³³ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p.30

« Aptitude des forces de l'Alliance et, lorsqu'il y a lieu de forces des pays partenaires et autres à s'entraîner, à s'exercer et à opérer efficacement ensemble en vue d'exécuter les missions et les tâches qui leurs sont confiés »¹³⁴

la même publication définit intégration de la façon suivante :

« Opération par laquelle un groupe d'États accepte un autre État dans le cadre d'une étroite interaction bilatérale et multilatérale, cet État pouvant notamment participer, de façon prévisible et acceptable, aux institutions de groupe. »¹³⁵

Il n'y a pas de définition d'interopérabilité dans le Petit Robert, mais on y définit intégration comme suit :

« Opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu. »

Ces définitions tendent à démontrer que l'interopérabilité permet à des forces militaires de s'entraîner, s'exercer ou d'opérer efficacement ensemble en vue d'accomplir la mission. Pour travailler efficacement, les unités ou soldats de différents pays doivent être interopérables pour donner un bon rendement.

L'intégration sous-entend l'incorporation ou l'acceptation par un groupe, un État ou un individu. C'est l'habileté de travailler avec une collectivité ou d'être accepté dans un milieu. La relation

¹³⁴ OTAN, *Glossaire OTAN-Russie des termes politiques et militaires contemporains*, 1^{re} ed., Bruxelles, 2001, p. 135.

dans le cadre de l'intégration est plus étroite. En comparant les deux termes, on peut se rendre compte qu'un groupe ou un individu interopérable devrait avoir plus de facilité à être accepté ou assimilé par la collectivité ou le nouveau milieu. Le Canada est de plus en plus interopérable avec les Américains. L'interopérabilité, dans un sens opérationnel, n'est pas semblable à l'intégration des structures de commandement et de contrôle, mais ils sont très près, et se renforcent mutuellement. Pour le Canada, cette interopérabilité avec les Américains peut-être comparé à être passager dans un train descendant une pente sans frein.¹³⁶ Les gens de NORAD sont bien intégrés à leur milieu, serions-nous déjà intégrés à ce périmètre de défense nord-américain ?

Le général Jeffery et la doctrine au Canada laissent peu de doute. L'interopérabilité principalement avec les États-Unis est la direction prise par le gouvernement actuel. La question à se poser est de savoir si on se limitera seulement à elle seule ou s'y on s'intégrera à une structure de défense du continent nord-américain.

Pour le général Jeffery commandant de l'armée canadienne : « Le Canada reçoit beaucoup des échanges avec les Américains, mais donne très peu en retour au niveau de la sécurité ».¹³⁷ Les Canadiens perçoivent la frontière avec les États-Unis comme une porte d'entrée, alors que les Américains la voit comme un mur ou une ligne de défense.¹³⁸

¹³⁵ Ibid. p. 133

¹³⁶ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p.29

¹³⁷ Conférence du Igen Mike Jeffery au collège d'état major de Toronto à Kingston le 10 avril 2003.

¹³⁸ Stéphane Roussel, «Le Canada et le périmètre de sécurité nord américain : Sécurité, souveraineté ou prospérité», *Policy Options*, (Avril 2002), p.18.

En avril 1999, le département d'État américain, sous la pression du Congrès, a retiré l'industrie de défense et d'aérospatiale canadienne, de la liste de ses partenaires privilégiés. Ces contrats génèrent des sommes considérables et permettent la création de nombreux emplois. Ce n'est qu'après d'intenses négociations que les sanctions ont été levées.¹³⁹ Les États-Unis possèdent un puissant levier économique lui permettant d'influencer les politiques canadiennes et ils n'hésitent pas à l'utiliser lorsque leur sécurité est concernée. Le Canada n'a pas les ressources requises pour résister à ces pressions.

« Ceux qui croient que le refus du Canada d'appuyer les États-Unis lors de la guerre en Irak aura probablement des impacts à court terme, mais non à long terme « are kidding ».¹⁴⁰ Il n'est pas certain que l'OTAN va survivre aux derniers échanges qu'il y a eu entre les principaux partenaires au sujet de l'invasion de l'Irak ». [traduction]¹⁴¹

Le prix que le Canada devra payer pour son opposition à la guerre en Irak sera élevé. Washington regarde le Canada comme son voisin le plus rapproché et un bon ami. Selon les Américains, participer à la guerre en Irak est un choix canadien, mais pour ces derniers appuyer les Américains dans une telle guerre est une obligation canadienne.¹⁴² Le gouvernement canadien pour la première fois de son histoire prend position contre son allié le plus proche. L'impact de ce refus n'est pas encore connu, mais le Canada devra en assumer les coûts. Il est possible que le

¹³⁹ Alex MacLeod, Stéphane Roussel et André Van Mens « Hobson's Choice: Does Canada have any option in its defence and security relations with the US? » *International Journal*, (Summer 2000), p. 347.

¹⁴⁰ Conférence du lgen Mike Jeffery au collège d'état major de Toronto à Kingston le 10 avril 2003.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² J.L. Granatstein. « The border papers : A friendly agreement in advance : Canada-US Defence relations past, Present, and Future », *C.D. Howe Institute Commentary*, No.166, (juin 2002), p.14

pays accepte d'entériner un NORAD ayant une fonction antimissile pour se racheter auprès de son allié américain. La situation actuelle laisse peu de choix.

Le Canada s'il n'entérine pas ce NORAD modifié se retrouvera isolé. Cette isolation cache des coûts élevés et l'étude de l'histoire a révélé que le pays n'est pas prêt à accepter ces coûts supplémentaires, même si cela mousses la pensée indépendante canadienne. Il fait peu de doute que le Canada endossera ce nouveau pacte de défense américain et joindra sous une forme ou une autre NORAD ou NORTHCOM.

La contribution du Canada à NORAD est limitée, mais c'est là que les Américains ont appris à faire confiance aux Canadiens. Le matin du 11 septembre, l'officier en devoir au poste de commandement à Cheyenne Mountain était Canadien.¹⁴³ Le niveau d'entraînement et la qualité du personnel que l'on y envoie représentent un aménagement favorable pour les Américains, alors qu'ils éprouvent de la difficulté à recruter du personnel. Pour les Américains, cet arrangement a toujours fonctionné et il n'y a donc aucune raison de la modifier.¹⁴⁴

Le succès de NORAD n'a pas compromis la souveraineté du Canada. Nous avons l'occasion de travailler ensemble sans avoir l'obligation de le faire à chaque crise. Le processus établi à l'intérieur de NORAD ne permet d'intervenir que si les deux pays y consentent, il ne réduit donc

¹⁴³ Sydney J. Freedberg Jr, « Continental Divides », *National Journal*, vol. 34, issue 12, (23 mars 2002) p. 5.

¹⁴⁴ Maureen Apple Molat et Fen Osler Hampson, *Canada among 2000: Vanishing borders*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p.87.

en rien notre souveraineté, au contraire, en participant à NORAD le Canada exerce celle-ci.¹⁴⁵

L'appui à cette organisation intégrée est nombreux au pays.

Le Canada assure la sécurité de son territoire avec l'aide de son puissant voisin. Il obtient cette sécurité à un prix d'aubaine, qu'il ne pourrait se payer avec ses moyens de défense actuelle.¹⁴⁶

Les Américains exigent en retour de cette protection que le territoire canadien ne serve pas de point d'entrée pour tout ce qui pourrait constituer une menace à son territoire.¹⁴⁷

Certains intervenants craignent qu'il soit fort probable que les États-Unis abusent d'un système de contrôle intégré qui aurait comme objectif de protéger la souveraineté canadienne. La crise des missiles de Cuba en est un bon exemple. Les forces du Canada ont été mises en alerte par NORAD sans le consentement de son gouvernement, mais des mesures de contrôle ont été mises en place pour éviter qu'elles ne se reproduisent.¹⁴⁸

Des vétérans comme le général Lewis Mackenzie suggèrent même une combinaison de nos ressources de défense avec les Américains. Selon lui, celle-ci ne compromettrait pas mortellement la souveraineté canadienne. Il affirme le contraire.¹⁴⁹ Les décisions de base ont été prises en 1940 et confirmés par une succession d'entente de défense et d'échanges. Aussi

¹⁴⁵ Canada, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, *La Défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, Ottawa, Ministère des Travaux publics, sept 2002, p.13.

¹⁴⁶ David Jones. « Canada-US Relations after september 11 : Back to basics », *Policy Options*, (mars 2002), p.26.

¹⁴⁷ Alex MACLEOD, Stéphane ROUSSEL, et Andri Van MENS. « Hobson's choice: Does Canada have any options in its defence and security relations with the U.S. » *International Journal*, (Été 2000), p. 341.

¹⁴⁸ Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p. 8.

¹⁴⁹ David Rudd, « Security versus Sovereignty », *Canadian Institute of Strategic Studies*, Vol. 15, no.1, (winter 2002), p.4.

longtemps que les troupes canadiennes demeurent sous commandement canadien, le Canada conservera la maîtrise de la destinée de ses troupes.¹⁵⁰

Le plan de bouclier antimissile proposé par les États-Unis est un autre sujet d'inquiétude à l'adhésion à ce périmètre de sécurité agrandi. Les Américains n'ont pas besoin d'utiliser le territoire canadien pour sa mise en fonction. Si le Canada refusait de participer, dans le cadre de NORAD, au projet de défense antimissile américain, cela limiterait, à long terme, les capacités militaires canadiennes. Le Canada dépend énormément des sources d'information qu'il partage avec les Américains pour la défense de son territoire. En se retirant de NORAD, il s'affaiblit militairement, car il se coupe de ressources d'intelligence des Américains.¹⁵¹ Cela irait à l'encontre de tout ce qui a marqué l'histoire militaire du pays. Il est peu probable qu'il ne décide d'augmenter massivement ses budgets consacrés à la défense. Il est fort possible qu'il se rallie aux États-Unis et qu'il participe au programme de défense antimissile à l'intérieur de NORAD. Le Canada doit choisir entre prêcher la moralité et agir pratiquement dans le cadre de la défense antimissile.¹⁵²

Les Américains ont posé comme prémisses que la structure de défense antimissile continentale doit être intégrée à l'intérieur de NORAD. Le Canada en refusant de participer à ce programme obligera la mise en place d'un commandement américain pour gérer la fonction antimissile et cela signifiera la fin de NORAD dans sa forme actuelle.¹⁵³ L'Administration Bush presse le

¹⁵⁰ J.L. Granatstein. « The border papers : A friendly agreement in advance : Canada-U.S. Defence relations past, Present, and Future », *C.D. Howe Institute Commentary*, No.166, (juin 2002), p. 12-13

¹⁵¹ Ibid. p.15.

¹⁵² J.L. Granatstein. « The border papers : A friendly agreement in advance : Canada-U.S. Defence relations past, Present, and Future », *C.D. Howe Institute Commentary*, No.166, (juin 2002), p. 10

¹⁵³ Ibid. p.75.

Canada d'endosser la défense antimissile. Ottawa n'a pas le choix. La continuité du Canada dans NORAD exige qu'il appuie le bouclier antimissile et l'interopérabilité, malgré les coûts politiques et financiers que cette décision occasionnera au gouvernement Chrétien. C'est la seule solution à long terme pour le Canada.¹⁵⁴

Le bouclier antimissile, devant assurer la défense du continent, est mal compris, ce programme fait partie intégrante du périmètre de sécurité du territoire. Il fait partie d'un ensemble d'autres projets pour assurer la défense du pays. Ce bouclier n'est utile que s'il est jumelé à d'autres mesures complémentaires.¹⁵⁵ Pour les Américains, il s'agit d'une pièce de casse-tête importante qu'on ne peut se permettre de laisser de côté.

Le site internet officiel de NORAD aux États-Unis explicitement mentionne que le projet de bouclier antimissile lui sera assigné. La position du Canada devra être réajustée afin de refléter la réalité. C'est à dire un retrait de NORAD ou l'endossement comme programme de sécurité du programme antimissile et une intégration plus profonde des deux organismes de défense militaire.¹⁵⁶ Le gouvernement canadien dans son livre blanc sur la défense de 1994 a retiré la restriction imposée sur la recherche au Canada sur le système de défense antimissile.¹⁵⁷ La position du gouvernement Chrétien est plus ouverte à ce sujet aujourd'hui.

¹⁵⁴ Hugh Segal. « The Canadian-American Defence Relationship : Nostalgia ain't what it used to be », *Policy Options*, (avril 2002), p. 25.

¹⁵⁵ Stéphane Roussel, «Le Canada et le périmètre de sécurité nord américain : Sécurité, souveraineté ou prospérité», *Policy Options*, (Avril 2002), p.6.

¹⁵⁶ Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p.15

¹⁵⁷ Maureen Apple Molat et Fen Osler Hampson, *Canada among 2000: Vanishing borders*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p.84.

En échange de la protection dont bénéficie le Canada, les États-Unis s'attendent à obtenir la coopération de leur voisin lorsqu'ils se sentent menacés. Les mesures adoptées par Ottawa sont normales pour Washington.¹⁵⁸

La défense du Canada doit être abordée avec réalisme. Les États-Unis sont déterminés à améliorer la défense de son territoire et ils l'aborderont dans un cadre continental. Le Commandant de NORTHCOM aura la tâche de synchroniser la coordination militaire avec les autres pays. Le Canada a donc le choix de travailler avec les Américains pour la protection de son territoire et de participer aux décisions affectant sa sécurité.¹⁵⁹ Si cette organisation devenait réalité, les Forces canadiennes pourraient être placées sous contrôle opérationnel d'une structure commandée par les États-Unis.¹⁶⁰ L'ancien Premier ministre Mulroney recommande l'établissement d'un accord de sécurité, avec les Américains et le Mexique, similaire à l'entente de libre-échange.¹⁶¹

Selon les concepts actuels de la souveraineté, il n'y a pas d'inconsistance à reléguer certains pouvoirs à un pouvoir supranational, comme on assiste présentement outre-mer avec l'Union européenne. La définition de souveraineté comme on la connaît actuellement implique le contrôle de ses Forces armées. L'avènement d'un plan commun de défense en Europe est peut-être, comme l'Euro, le premier jalon à l'établissement d'une armée européenne. La naissance d'un

¹⁵⁸ Ibid. p.689

¹⁵⁹ Canada, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, *La Défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, Ottawa, Ministère des Travaux publics, sept 2002, p 11

¹⁶⁰ Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p.1

¹⁶¹ Allan Thompson, « Ex-PM pushes security accord: Mulroney wants NAFTA extended » Toronto, *Toronto Star* Tuesday 12 December 2002 p. A-3.

commandement intégré et dirigé par les États-Unis pourrait donc représenter une délégation majeure de la souveraineté canadienne et une solution acceptable dans le cadre actuel.¹⁶²

Les attentats du 11 septembre ont accéléré le processus d'intégration nord-américain et ce processus sera probablement appelé à se poursuivre dans le futur.¹⁶³ Les canadiens ont donc tout intérêt à renforcer leur système de sécurité s'ils ne veulent pas être perçus comme un « sanctuaire pour les terroristes » par Washington.¹⁶⁴ Le périmètre de sécurité est devenu une réalité nord-américaine. Une intégration du Canada dans un NORAD étendu est la voie que devra suivre le pays s'il veut demeurer conséquent avec ses politiques de défense adoptées depuis la création du pays.¹⁶⁵

¹⁶² Michael Byers, *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, p.6.

¹⁶³ Stéphane Roussel, « Pearl harbour et le World Trade Center : Le Canada face aus Etats-Unis en période de crise », *Revue Études internationales*, vol. XXXIII, no.4, (décembre 2002), p.695

¹⁶⁴ Ibid. p. 672

¹⁶⁵ Ibid. p.670-671

Conclusion

Pour les Américains et le reste du monde, le Canada est devenu une extension des États-Unis.¹⁶⁶ Les plans de défense canadiens ont complètement embrassé l'interopérabilité.¹⁶⁷ Cette situation n'est tout de même pas nouvelle. Le Canada est passé d'une colonie britannique totalement dépendante au niveau de la défense, à un pays souverain qui a toujours conservé des liens très étroits avec la puissance coloniale.

L'étude de l'histoire militaire sous le régime britannique indique non seulement une complète intégration, mais un total contrôle des politiques de défense du Canada par les Britanniques. Lorsque ce lien familial est coupé ou mis en danger lors de la Deuxième Guerre mondiale. Le Canada s'est mis à la recherche d'un nouveau partenaire qui pouvait, comme l'Angleterre, lui assurer prospérité et richesse. Les États-Unis rencontraient ces termes et le Canada l'a embrassé de tout son corps. La distance ne représente plus un désavantage chez les Américains comme elle l'était avec l'Angleterre et les accords touchant la défense et l'économie n'ont cessé de fructifier. C'est la voie qu'a décidé de prendre le Canada et c'est vers cette complète intégration que ce pays se dirige.

Les tentatives ont été tentées pour s'éloigner de ce puissant voisin, la troisième voie de Trudeau et la politique indépendante d'Axworthy sont des exemples, mais il n'y avait pas de volonté politique et financière pour les appuyer. L'adoption d'une politique multilatérale sous la

¹⁶⁶ Joseph K. Roberts, *In the shadow of an Empire : Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, p.1

¹⁶⁷ Danford W. Middlemiss et Denis Stairs, «The Canadian Forces and the Doctrine of interoperability: The issue», *IRRP*, Vol. 3, No. 7 (June 2002), p. 24

direction et le leadership de l'OTAN et des NU a été examinée. La viabilité de ces organisations est aujourd'hui remise en question. Cette option, même si elle n'est pas écartée, n'offre pas les meilleures chances de succès pour les Canadiens.

L'histoire avec l'affaire Trent indique que les Américains n'hésiteront pas à intervenir au Canada si leurs sécurités étaient menacées. Le Canada, historiquement, a connu peu de périodes de complètes indépendances pour ses politiques de défense et cela se poursuit encore aujourd'hui.

Le Canada est délaissé de plus en plus des britanniques après 1867 et passe sous le giron américain plus officiellement avec le serment de Kingston, alors que les britanniques risquent d'être défaits par les Allemands. Le Canada, la quatrième puissance militaire au monde après la Deuxième Guerre mondiale, refuse d'assumer un rôle de leader et démobilise. La sécurité n'est pas une priorité et on vient à dépendre de plus en plus des Américains pour assurer notre défense. Malgré le sentiment nationaliste qui court au Canada, les différents pactes signés avec les Américains nous rendent de plus en plus dépendants de ces derniers pour notre défense. Ce mouvement indique un rapprochement de plus en plus marqué vers les Américains qui ressemble beaucoup à ce que le Canada avait connu sous le règne britannique.

Lors des dernières années, les Européens sont arrivés à la conclusion que le Canada est tellement intégré avec les États-Unis qu'il ne peut plus être regardé comm

l'intégration canado-américaine. Depuis sa création, NORAD a soulevé des inquiétudes sur la perte d'autonomie du Canada dans le cadre de cette entente de défense. Malgré certains accrochages, il n'y a jamais eu d'entorse majeure à la souveraineté canadienne et il n'y a pas de raison que cela cesse dans le futur.¹⁶⁹

Le Canada doit être interopérable et capable de s'intégrer de façon transparente dans une division alliée, principalement américaine. Le Canada et les États-Unis travaillent ensemble afin d'être interopérable. Comme le disait lui-même le général Jeffery : « we will work together, we will be interoperable. »¹⁷⁰ La direction du commandant de l'armée est claire et ne laisse aucun doute.

Les manques en ressources obligent les militaires à prendre cette direction. Le Canada ne paie pas la police d'assurance requise en cas de sinistre. Il accepte que les Américains viennent nous secourir en cas de désastre. On joue avec le feu et la souveraineté du Canada. C'est une vérité que l'on retrouve tout au long de l'histoire du pays. La priorité à la défense du territoire n'est pas critique pour le gouvernement et les dépenses liées à celle-ci sont toujours conservées au minimum, à l'exception des périodes de crise.

Les liens avec les États-Unis sont la clé de la survie du Canada comme État souverain et indépendant. Les Américains ont les capacités d'étouffer notre économie seulement en ralentissant le flux de la circulation aux frontières. La capacité de faire souffrir le Canada est sans limites pour Washington. Notre rôle est de garder l'éléphant nourri et heureux.¹⁷¹

¹⁶⁹ Ibid. p. 17.

¹⁷⁰ Conférence du lgen Mike Jeffery au collège d'état major de Toronto à Kingston le 10 avril 2003.

¹⁷¹ GRANATSTEIN, J.L. « The border papers : A friendly agreement in advance : Canada-US Defence relations past, Present, and Future », *C.D. Howe Institute Commentary*, No.166, (juin 2002), p.15

Washington comme Gulliver ne se laissera pas limiter dans ses options par les problèmes des Lilliputiens. Le Canada est le plus exposé de ces Lilliputiens. Il peut partager la responsabilité de la défense continentale ou peut être mis de côté par Gulliver.¹⁷²

Les budgets de la défense et le système militaire canadien embrassent de plus en plus le système américain et c'est dans cette direction que l'on se dirige. Le programme antimissile américain devrait être accepté par le gouvernement canadien. Le succès rencontré avec NORAD sera répété dans un NORAD amélioré ou un commandement du nord plus développé. Le Canada endosse le périmètre de défense continentale de l'Amérique et la suite logique à l'ALÉNA demeure une intégration complète de la défense du continent américain similaire à l'ALE

¹⁷² NUNEZ, Joseph R. « A 21st Century security architecture for the Americas: Multilateral cooperation, liberal peace, and soft power », *Strategic Studies Institute*, (Août 2002), p. 11.

Bibliographie

ADELMAN, Howard. « Canadian borders and immigration post 9/11 », *The International Migration Review*, Vol. 36, (Printemps 2002), p. 15 - 28.

ASSOCIATED PRESS, « Douaniers canadiens en fonction aux États-Unis », *Le Soleil* , jeudi 4 avril 2002

BAIRD, Douglas. « Canada and Military coalitions : Where, How and with Whom ? », *IRPP*, vol. 3, no.3 (February 2002), 52 p.

BARKUM, Michael. « Defending against the apocalypse : The limits of homeland security », *Policy Options*, (septembre 2002), p. 27 - 32.

BERCUSON, David J. *Canada and the Burden of Unity*, Toronto, MacMillan of Canada , 1977, 191 p.

BLAND, Douglas. « Canada and Military Coalitions : Where, How and with Whom ? », *Enjeux Publics*, Vol. 3, No. 3, (février 2002), 51 p.

BYERS, Michael. *Canadian Armed Forces under U.S. command*, Vancouver, UBC Press, 6 mai 2002, 39 p.

CANADA. COMITÉ SÉNATORIALE PERMANENT DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ. *La défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, Ottawa, Le Sénat, septembre 2002, 25 p.

CARELESS, J. M. S. -- *The Union of the Canadas : the growth of Canadian institutions, 1841-1857*. – Toronto, McClelland & Stewart, 1967. p. 109-112

CHAPNICK, Adam. « Inevitable co-dependency (and things best left unsaid) : The Grandy Report on Canadian-American relations, 1951- ? », *Canadian Foreign Policy*, Vol. 9, no. 1, (Automne 2001), p. 19-28.

CRAM, David. « How would Martin safeguard our independence ? » *Toronto Star*, 18 janvier 2003, p. F2.

DAVID, Charles-David et Stéphane ROUSSEL. « Une espèce en voie de disparition ? La politique de puissance moyenne du Canada après la guerre froide ». *International Journal*, (Hiver 1996-97), p.39-65.

DAVID, Charles-David et Stéphane ROUSSEL. « Middle Power Blues : Canadian Policy and international security after the Cold War ». *The American Review of Canadian Studies*, (Printemps et Été 1998), p.131-156.

DOBSON, Wendy. « The border papers : Shaping the Future of the North Americas Economic Space », *C.D. Howe Institute Commentary*, No.162, (avril 2002), 32 p.

DOBSON, Wendy. « Trade can brush in a new border » *The Globe and Mail*, 21 janvier 2003, p. A15

DUFRESNE, Denis, « Un projet pilote des douanes en Estrie », *La Tribune*, mardi 18 décembre 2001, p. A5

EDGAR, Alistair D. « Let's get a continental defence market treaty », *Options Politiques*, (avril 2002), p. 50 - 56.

FERGUSON, James. « Time for a decision on North American missile defence », *Options Politiques*, (avril 2002), p. 32 - 37

FERGUSON, Jim, HARVEY, Frank, et HUEBERT, Rob. « To secure a nation : The case for a new defence white paper », *Centre for Military and Strategic Studies*, (Hiver 2000), 37 p.

Prepared for the Council for Canadian security in the 21st Century.

FREEDBERG, Sydney J. Sr. « Continental Divides », *National Journal*, Vol. 34, Issue 12, (23 mars 2002) p. 854-861.

FRY, Earl. « Canada-US economic relations : A window of opportunity », *Options Politiques*, (février 2003), p.33-38.

GERVAIS, Myriam, et Stéphane ROUSSEL. « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de la sécurité au Canada (1990-1996) », *Revue internationale*, Vol. XXIX, No. 1, (mars 1998), p.25-51.

GLOBERMAN, Steve, *Studies of the future of North America : Continental Accord, North America future integration* , Fraser Institute, Canada, 1991, 174 p.

GRANATSTEIN, J.L., et Norman HILLMER. *For better or for worse : Canada and the United States to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1991, 334 p.

GRANATSTEIN, J.L. « The border papers : A friendly agreement in advance : Canada-US Defence relations past, Present, and Future », *C.D. Howe Institute Commentary*, No.166, (juin 2002), 22 p.

HART, Michael, et DYMOND, Bill. « The 2002 US election and canadian interests : Ottawa must get with reality of a Bush-dominated Washington », *Options Politiques*, (février 2003), p. 28 - 32.

HART, Michael, *History of Canada free trade Part 7*, Centre for Trade Policy and Law, Carleton University Ottawa, September 28, 1998, 32 p.

HUFBAUER, Gary C, et SCHOTT, Jeffrey J. , *Canada in the 21st century*, Industry Canada research publication, Canada, 1998, 72 p.

HENNESSEY, Michael A., et ROBERTSON, Scot. « Defence and security challenges for Canada in light of the Bush mid-term sweep », *Options Politiques*, (février 2003), p. 24 - 27.

HAYNAL, George. « Interdependence, globalization and North American border », *Options Politiques*, (septembre 2002), p. 20 - 25.

HURTIG, Mel. *The Vanishing Country : Is it too late to save Canada?*, Toronto, McLelland & Stewart ltd, 2002, 433 p.

JOCKEL, Joseph T. *No boundaries upstairs : Canada, the United States, and the origin of North American Air Defence, 1945- 1958*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987, 160 p.

JOCKEL, Joseph T. *Security to the North : Canada-U.S. Defense Relations in the 1990s*, East Lansing, Michigan State University Press, 1991, 217 p.

JONES, David. « Canada-US Relations after September 11 : Back to basics », *Policy Options*, (mars 2002), p. 25 - 29.

JONES, David. « Yo, Canada ! A wake up call for Y'all up there », *Policy Options*, (février 2003), p. 45 - 48.

LEGAULT, Albert. « Les événements du 11 septembre : Qu'avons-nous appris ? » *Policy Options*, (septembre 2002), p. 11-13.

MACLEAN, George A. « Redefining continental defence : The hemispheric multilateral dimension », *Options politiques*, (avril 2002), p. 46 - 49.

MACLEOD, Alex, Stéphane ROUSSEL, et Andri Van MENS. « Hobson's choice : Does Canada have any options in its defence and security relations with the U.S. », *International Journal*, (Été 2000), p. 341-354.

MACMANARA, Don. « September 11, 2001 - September 11, 2002 », *Options Politiques*, (septembre 2002), 14 - 17.

MACNAMARA, W.D., et FITZ-GERALD, Ann. « A National Security framework for Canada », *Enjeux Publics*, Vol. 3, No. 10, (octobre 2002), 27 p.

MARTIN, Pierre. « Coming to terms with uncle Sam : Managing Canada-US bilateral security after September 11 », *Policy Options*, (février 2003), p. 19 - 23.

MIDDLEMISS, Danford W., et Denis STAIRS. « The Canadian Forces and The Doctrine of interoperability : The issue », *IRRP*, Vol.3, No.7, (Juin 2002), 40 p.

MOLAT, Maureen Appel, et Fen Osler HAMPSON. *Canada among nations 2000 : Vanishing borders*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, 341 p.

MORTON, Desmond. *A military history of Canada : From Champlain to Kosovo*, 4^e éd., Toronto, The Canadian Publishers, 1999, 338 p.

MUNRO, John A. *The Alaska boundary dispute*. The Copp Clark Pitman publishing Co, Toronto, 1977 p. 9-52

NUNEZ, Joseph R. « A 21st Century security architecture for the Americas: Multilateral cooperation, liberal peace, and soft power », *Strategic Studies Institute*, (Août 2002), 48 p.

OTAN, *Glossaire OTAN-Russie des termes politiques et militaires contemporains*, 1^{re} éd., Bruxelles, 2001, 249 p.

PAINCHAUD, Paul, dir. *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : Quarante ans de diplomatie canadienne = From Mackenzie King to Pierre Trudeau : Forty years of Canadian Diplomacy : 1945 - 1985*, Québec, Les presses de l'université Laval, 1989, 748 p.

QUEEN'S UNIVERSITY FACULTY OF LAW, *The North American free trade agreement : Seminar Report*, Kingston , p. 44

ROBERTS, Joseph K. *In the Shadow of Empire : Canada for Americans*, New York, Monthly Review Press, 1998, 142 p.

ROUSSEL, Stéphane. « Périmètre de sécurité et “Homeland Defence” »: Quelles sont les conséquences pour le Canada », *Canadian Foreign Policy*, Vol. 9, No. 1, (Hiver 2001), p. 1-17.
Rapport final de table ronde.

ROUSSEL, Stéphane. « Le Canada et le périmètre de sécurité Nord-Américain : Sécurité, souveraineté ou prospérité ? » *Policy Options*, (Avril 2002), p. 15 - 22.

ROUSSEL, Stéphane. « Canadian Americans relations : Time for Cassandra ? » *The American Review of Canadian Studies*, (Été 2002), p. 135-157.

ROUSSEL, Stéphane. « Pearl Harbour et le World Trade Center : le Canada face aux États-Unis en période de crise », *Études Internationales*, Vol. XXXIII, no. 4, (décembre 2002), p. 667 - 695.

RUDD, David. « Security vs Sovereignty », *Canadian Institute of Strategic Studies*, Vol. 15, (Hiver 2002), p. 5.

SANDS, Christopher, « The god that failed Canadians », *Canada Focus*, volume 1, issue 1 (Juin 2000)

SCHOTT' Jeffery J., *Canada-United States free trade agreement : The global impact*, Institute for international economics, Washington, 1988, 202 p.

SEGAL, Hugh. « The Canadian-American Defence Relationship : Nostalgia ain't what it used to be », *Policy Options*, (avril 2002), p. 23 - 26.

SEGAL, Hugh. « New North American Institutions : The need for creative statecraft », Ottawa, 5th Annual JLT/CTPL Trade Law Conference, (Thursday 18 April, 2002), Notes from an address, 5 p.

SIMEON, Richard, et Ian ROBINSON. *State, Society and the Development of Canadian Federalism*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, 381 p.

SIMEON, Richard, dir. *Le Canada face à son destin*, Québec, Les presses de l'université Laval, 1978, 360 p.

TELLIER, Paul, « Le président du CN juge crucial un débat sur une monnaie commune », *Les Affaires*, 22 décembre 2001, p.11

THOMPSON, Allan. « Can Canada still lay claim to being glorious and free ? », *Toronto Star*, 9 septembre 2002, p.

THOMPSON, Allan. « Ex-PM pushes security accord : Mulroney wants NAFTA extended : Safeguarding perimeter vital » *Toronto Star*, mardi 12 décembre 2002, p.A3.

THOMPSON, Jonh Herd, et Stephen J. RANDALL. *The United States and the Americas : Canada and the Americas : Ambivalent Allies*, 2^e éd., Athens(U.S.), University of Georgia Press, 1997, 384 p.

WALKOM, Thomas. « Herding a forum powers call to arms » *Toronto Star*, 18 janvier 2003, p.E2.

WARD, John, *Free trade and old issue for Canada*, <http://www.canoe.ca/CANOE2000/politics>, août 2000

WILSON-FORSBERG, Stacey. « North American Integration : Back to the Basics », *Fondation canadienne pour les Amériques*, (août 2002), 11p.

WORLD TRADE ORGANIZATION, *International trade Statistics 2001*, Genève, 2001, p.24

Premier ministre Gladstone www.encyclopedia.com/html/section/GladstonW_PrimeMinister.asp

Doctrine Monroe www.herodote.net/histoire12020.htm